

DU MÊME AUTEUR :

Le Livre d'Or du Sport Cycliste, édité par l'U. V. F., trois éditions : 1912 et 1913, en collaboration avec Ernest MOUSSET; préface de M. Léon BRETON, président de l'U. V. F. (épuisé); février 1932, édition du Cinquantenaire de l'U. V. F. (1881-1931), avec préface de M. Maurice MARTIN, membre du Comité directeur.

Histoire de l'Ecole de Blaye des origines au 28 avril 1929, éditée par l'Association des Anciens Elèves et Amis de l'Ecole laïque; préface de M. Ferdinand Buisson, ancien directeur de l'Enseignement primaire (1879), Prix Alfred-B. Nobel de la Paix 1927 (épuisé).

Rapport sur le Cyclisme universitaire en Gironde, depuis la création des lendits de l'Enseignement secondaire le 12 mai 1890; présenté le 21 mars 1930 au Comité sportif de l'Académie de Bordeaux, édité par le Comité départemental de la Gironde de l'U. V. F. (épuisé).

Célébration à Bordeaux du Cinquantenaire de l'U. V. F. (1881-1931), édité le 20 décembre 1931 par le Comité départemental de la Gironde de l'U. V. F. (épuisé).

Le Livre d'Or du Cyclisme Gérondin, édité le 25 août 1934 par le Comité départemental de la Gironde de l'U. V. F., à l'occasion de la X^e Fête fédérale de l'U. V. F., organisée à Bordeaux du 2 au 9 septembre 1934; préface de M. Maurice MARTIN, « le premier touriste de France », le poète de la Côte d'Argent (épuisé).

Articles sportifs traduits en plusieurs langues par la presse étrangère.

A TOUS LES AMIS D'ETAULIERS

Bien cordial hommage.

A LA MEMOIRE

DE MADAME CLAIRE-LUCIE CASTAING, NÉE DESIRÉ

(31 mai 1862-12 août 1921)

« L'esprit municipal qui s'est réveillé en 1789, qui a repris vigueur en 1815, n'a fait que croître depuis 1870. Les municipalités d'avant 1790 formaient avec celles de notre siècle un contraste saisissant, et, pour trouver le même zèle chez les chefs de Bordeaux, il faudrait remonter jusqu'à la jurade de 1400. »

(Camille JULLIAN, *Histoire de Bordeaux*, 1893.)

certains eussent pu être utiles à quelque érudit pour la composition d'une histoire locale dans les siècles futurs.

Et cette vie communale, attestée par des témoignages irréfutables, n'apporte-t-elle pas sa contribution à l'histoire de notre bien-aimé Pays, à l'Histoire sans épithète ?

C'est donc en fait une contribution nationale que, sous des apparences de particularisme, nous apportons ici à l'étude de l'Histoire de notre mère patrie, puisqu'elle rappelle à nos concitoyens des souvenirs de leurs ascendants et apprend à une récente génération les événements survenus sur son propre sol, à une époque où l'existence était toute différente de celle qu'elle connaît aujourd'hui.

Une longue expérience acquise dans l'enseignement nous permet d'attester que l'enfant d'âge scolaire, et plus spécialement celui qui approche du terme de sa scolarité, s'intéresse à la vie d'autan de son village natal, aux faits qui s'y sont déroulés, surtout s'il en reste des vestiges ou des témoignages matériels. Il faut lire dans ses yeux l'intérêt qu'il porte à ces événements pour comprendre combien est fécond cet enseignement d'un passé lointain en vue de l'éducation nationale des nouvelles couches.

Il eût été bien dommage qu'à une époque comme la nôtre, où la variété et la multiplicité des faits et des préoccupations de tous genres tendent de plus en plus à rétrécir, faute de temps, les possibilités d'examen attentif du Passé, la documentation contenue dans notre étude tombât en grande partie dans l'oubli. Aussi l'heure nous paraît-elle venue de publier cette histoire locale, celle du lieu qui nous est familier.

Comment avons-nous été amené à retracer cette histoire d'Etauliers ? C'est notre souci constant de contribuer à tirer de l'oubli des documents méritant de passer à la postérité, et qui, avec le recul des siècles, tendent à disparaître à tout jamais; et aussi le désir manifesté naguère par un groupe de personnes de connaître quelques faits historiques locaux; enfin, c'est pour honorer nos ancêtres dont, comme le disait Renan, nous sommes « héritiers de leurs idées, de leurs traditions, de leurs mœurs, de leurs lois, nous le sommes encore des biens qu'ils nous ont légués, de la puissance matérielle qu'ils ont créée par un labeur continué. »

« L'histoire d'un peuple est inséparable de la contrée qu'il habite. Les rapports entre le sol et l'homme sont empreints, en France, d'un caractère original d'ancienneté, de continuité. De bonne heure, les établissements humains paraissent y avoir

tions et de ses industries. Il y a un fait que l'on a souvent l'occasion de remarquer en notre pays : c'est que les habitants se sont succédé de temps immémorial aux mêmes endroits.

» L'homme a été, chez nous, le disciple longtemps fidèle du sol. L'étude de ce sol contribuera donc à nous éclairer sur le caractère, les mœurs et les tendances des habitants, mais elle doit être raisonnée, c'est-à-dire qu'elle doit mettre en rapport l'aspect que présente le sol actuel avec son passé et sa composition géologique. » (Paul Vidal de La Blache, *Tableau de la géographie de la France*.)

Nous voudrions dans ces quelques pages faire revivre un peu le passé de notre commune, qui ne doit pas être oublié, puisque, selon le mot de Fustel de Coulanges, « le vrai patriotisme n'est pas seulement l'amour du sol, mais l'amour du passé, le respect pour les générations qui nous ont précédés ».

Dans ce simple exposé, fruit de longues et minutieuses recherches, de la compulsation de documents écrits, nous avons mis en relief, outre les causes de la prospérité de notre centre commercial, les faits concernant la vie communale d'autrefois : noms, origine, formation territoriale, délimitation, géologie, population, mairie, écoles, église, administrations diverses, sociétés, alignements du bourg, l'hôtel Duranteau, le château de la Barrière, dessèchement de la Vergne et autres marais, salaires et prix des denrées, le régime féodal, la vie sous la Révolution, passages de Napoléon I^e, les voyages au début du xix^e siècle, la bataille de la Comtau en 1814, l'occupation allemande, etc., tous événements dont l'authenticité est prouvée par des témoignages en lesquels on peut avoir la plus absolue confiance.

Nous ne saurions omettre, dans ces propos liminaires, d'indiquer que nous avons extrait quelques détails de cette histoire d'Etauliers de divers ouvrages sur Blaye depuis longtemps épuisés, dont les auteurs furent : l'abbé P. E. Bellemer (1886), Dr J.-B. Gélineau (1880-1885-1903), Emile Gireau (1903), mais nous avons l'agréable devoir de remercier particulièrement Mme Vve Georges Perrault, à qui nous devons la communication de la minute d'une lettre manuscrite de son grand-père par alliance, M. Pierre Tessier, ancien maire, destinée au premier des historiens blayais sus-désignés; M^e Jean Chaignaud, notaire, et la Municipalité d'Etauliers, qui voulurent bien nous permettre de puiser quelques notes dans leur documentation; ainsi que tous ceux qui, s'intéressant à nos recherches, nous ont fourni de précieuses indications.

ardent amour de la petite patrie girondine. Nous désirons qu'il contribue surtout à la faire aimer davantage par tous, à notre époque où les Français doivent être unis plus que jamais, où notre France, hier meurtrie, vaincue et humiliée, veut reprendre dans le monde la place qu'elle n'eût jamais dû perdre.

G. B.

Etauliers, le 1^{er} mars 1943.

HISTOIRE D'ETAULIERS

« Connaitre et aimer sa petite patrie, c'est un peu connaître et aimer notre belle France. »

De même que celle de la plupart des localités secondaires, l'histoire d'Etauliers se perd dans la nuit des temps.

Noms. — D'où vient cette désignation du nom de la commune ? Un ouvrage qui fait autorité : *Les noms de lieux de la Gironde* (1), ne nous fournit aucune indication à ce sujet. Cependant, on peut voir dans *Estolium*, abréviation d'*Estoialum*, qui s'y applique à Saint-Germain-d'Eteuil, près de Lesparre, la formation du mot Etauliers aux temps d'Ausone (2), l'immortel auteur de la doctrine des sept sages (*Indus Septem Sapientum*). En effet, « oialos », qui signifie « clairière » en langue celtique — « espace cultivé au milieu des forêts » — est à l'origine des premiers défrichements et mises en culture du sol gaulois. Telle est l'étymologie du nom.

Sous la domination romaine (1^{er} au v^e s. apr. J.-C.), les noms en « oialum » ou du latin « etum » représentaient des noms de domaines; certains d'entre eux, à raison de leur situation sur d'anciennes voies, ont concurrencé les anciens marchés, les vieux magus (centres d'habitation) gaulois; et aussi, lorsque, placés sur des lieux naturellement fortifiés, ils ont désigné des positions de refuge ou de défense utilisés ensuite au Moyen Age (v^e au xv^e siècle). Avant la conquête, Etauliers avait un nom en langue celtique, que les Romains n'ont fait que prendre tel qu'ils l'ont trouvé, en le latinisant, comme le cas s'est produit pour d'autres noms de lieux.

Selon une version locale, Etauliers tirerait son nom de « les Tauliers »; le mot « taulier » désigne le propriétaire ou gérant d'un hôtel (A.-P. Ringeade).

(1) *Les noms de lieux de la Gironde*, par Alexandre Nicolaï, 1938.

Mais, d'après une déclaration digne de foi d'un descendant d'une des plus anciennes familles, Etauliers est une contraction de « étaule » et « toiliers », car, durant de nombreuses générations, la commune compta plusieurs familles de tisserands de lin et de chanvre (3), catégorie d'artisans qui disparut vers 1850, par suite du développement du machinisme, et où la culture de ces plantes textiles y fut alors abandonnée.

Azac vient de *Atiacus*, du gentilice *Atius*, de l'époque gallo-romaine (du I^e au V^e siècle). La terminaison « ac » vient du vieux suffixe gaulois *acos*, qui se retrouve dans l'« ec » breton. De la conquête romaine aux invasions barbares (V^e siècle), elle se généralisera de plus en plus et servira à désigner spécialement la terre, le fundus où la villa par le gentilice ou le cognomen du propriétaire auquel il s'adjoint. Ce suffixe est représentatif d'un centre d'exploitation agricole. Ces noms de domaines se sont conservés.

Quand les villas gallo-romaines furent démembrées, après les époques mérovingienne et carolingienne, il se trouva que la villa était déjà devenue le siège d'une chapelle chrétienne, avait à peu près partout engendré la paroisse, le village, soit sur son emplacement même, soit dans un de ses vici.

On a observé qu'en maints endroits la superficie actuelle de nos communes rurales correspond, à peu de chose près, à celle des anciennes villas gallo-romaines.

Les Mazerats dérive de *maceriae* = masures ruinées, est un équivalent de *les Madeyras* = les masures. Au Moyen Age, les maisons bâties en torchis et bois s'appelaient madeyras. Opposition : « Les Maisons neuves. »

La Comtau ou *Comteau*, dérivé de comté (latin, *comitatus*), désigne un territoire possédé par un comte (latin, *comes*) ; il s'agit ici du comté de Blaye (VIII^e siècle), dont le premier titulaire fut Roland, neveu de Charlemagne. Au XVII^e siècle, ce fut le nom de la lande d'Etauliers.

Chante-Alouette se rattache à une villa gallo-romaine, toponyme tiré du chant des oiseaux, entre le XI^e et le XV^e siècle.

Les Mathas, les *Guimbertauds*, désignent les noms des tenanciers originaires après la guerre de Cent ans (1339-1453).

Chez-Mellier. *Chez* est un ancien substantif tiré de *idea*, avec le sens de maison, accompagné du nom du tenancier original (XV^e siècle).

(3) Dans plusieurs actes notariés antérieurs à la Révolution de 1789,

La Font des Cassottes. *Font* est le « *jons* » latin; c'est le vrai, le vieux mot français, dont fontaine n'est qu'un diminutif.

La Vergne vient de « *vernus* », mot gaulois = vergne ou aulne. En patois gascon, l'aulne se dit vergne; « *alnus* » latin a substitué vernos en maints endroits et a engendré une autre famille de toponymes, dont Aulnay. Vergne est passé de la toponymie dans l'onomastique : les Vergne, la Vergne, Lavergne, Vernet, Verneuil, Verniolles, Bernet, Dubernet, abondent en Gironde.

Origine. — Quant à l'origine d'Etauliers, elle est assez obscure.

Aussi loin que nous ayons pu faire remonter son histoire, nous dirons qu'il était situé sur la voie romaine, dite militaire, « *belli via* », que Messala, commandant d'une légion (4), sous Auguste (31 av. J.-C., à l'an 14 de notre ère), créa, selon le tracé de Jules César lui-même, après la conquête de l'Aquitaine, pour relier Blavia, la « *Blavia militaris* » d'Ausone, d'où Blaye, à *Mediolanum*, capitale des Santones, d'où Saintes. Ce fut la route des invasions barbares : Vandales du nord en 407, Wisigoths du sud en 413, Francs du nord en 507, Sarrasins du sud en 732, Normands, de 884 à 998, qui tour à tour ravagèrent et pillerent notre pays.

Dans la traverse d'une partie du territoire communal, cette voie différait par son tracé de la route Nationale actuelle (5) et passait plus à l'ouest : chemin de l'Hôpital, du Bois-de-Bonnin, des Mazerats, de l'Eglise, côté ouest de la place des Halles, de

(4) Une légion romaine se composait de 5.000 fantassins et 300 cavaliers.

(5) La route Nationale actuelle s'appelait route Royale avant et après 1789, et route Impériale sous le premier et le second Empire. Son tracé dans Etauliers date du règne de Charles VIII (1483-1498), où les ingénieurs royaux, ayant constaté le mauvais état de l'antique voie romaine qui passait par les bourgs de Mazion et Cartelègue, puis aux Mazerats, et était utilisée depuis quatorze siècles, décidèrent un nouveau tracé en ligne droite de Fosseboudeau à Etauliers, par le Pontet, et l'abandon de l'itinéraire primitif. La nouvelle voie vit alors la construction de plusieurs hôtels ou auberges, et des services de diligences furent créés.

Sur le plan cadastral 1828 d'Etauliers, elle figure avec l'appellation : route Royale de Blaye à Saintes. Elle a été goudronnée en 1923.

Sur une proposition de démarcation des paroisses du canton d'Etauliers, faite à la demande du procureur-syndic du district de Bourg en 1796, le Corps municipal d'Etauliers indique :

« ... en suivant le dit chemin passant à la Bignonne, jusqu'au dit lieu du Pontet, et là, prenant le grand chemin royal, descendant jusqu'au lieu de Peril; là, laissant le grand chemin royal, reprenant l'ancien jusqu'au

la maison Clotaire Mazière, de la remise André Fontan, de la maison Ulysse Chagneau, ruisseau de la Potence, propriété Roger Dunan, la disposition de la maison de ce dernier étant caractéristique du terminus de cette voie. Celle-ci était aussi plus large que le chemin actuel.

La grande route de Poitiers à Bordeaux — l'antique voie gallo-romaine — aboutissait aux bords mêmes de la Gironde, où l'on s'embarquait généralement pour gagner Bordeaux par la voie d'eau.

Lorsque Charlemagne partit pour son expédition d'Espagne, en 778, un de ses corps d'armée emprunta l'itinéraire : Poitiers-Saintes-Etauliers-Blaye-Bordeaux-Casseuil-Bazas... Il y passa de nouveau en 797, dans une seconde expédition.

Cette même voie était celle du célèbre pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle (Galice, Espagne), aux XII^e et XIII^e siècles. Les pèlerins se reposaient dans un hôpital tenu par des religieuses, situé près de la route, territoire d'Eyrans, à quelque 300 mètres de la limite d'Etauliers. A Blaye, ils s'embarquaient pour Bordeaux, d'où repartait la route de terre.

A cet établissement étaient annexés une chapelle démolie en 1880 et un petit cimetière supprimé à la même date. De nos jours, il subsiste l'immeuble en bon état, aux murs épais, maison en rez-de-chaussée réaménagée par son propriétaire actuel, M. Louis Achain, époux M. Verrier.

Le nom l'Hôpital a été conservé au village où cet établissement fut construit.

Le chemin des Mathas à la Farfière (appelé aussi chemin d'Azac), ancienne route royale, avait 20 mètres de large (déclaration du conseil municipal d'Etauliers le 23 juin 1846), et fut réduit en 1836 « à la largeur d'un chemin vicinal de dernière classe » (Cons. mun. 10 novembre 1836).

Formation territoriale. — Etauliers, comme la plupart des localités du nord du Blayais, fut autrefois peuplée par une tribu gauloise appartenant aux Santones, et encore aujourd'hui, un patois saintongeais se parle dans certains villages voisins où les habitants aspirent leurs « J » comme la Jota espagnole, mais l'idiome local est la langue d'oïl. C'est donc sur les limites des langues franques et méridionales que se trouve notre commune.

Elle fait partie de l'ancien comté de Blaye, qui comprenait 22 paroisses, territoire que les comtes Rudel, descendants des comtes d'Angoulême, gagnaient sous leur bannière à la suite

En 1824, la ville de Blaye vendit pour 66.000 francs la portion de la Comteau d'Etauliers qu'elle y possédait, partie située à l'est et au sud, appelée alors, et très justement, la lande; notre commune vit ainsi augmenter sa superficie.

Délimitation. — Sa délimitation a varié plusieurs fois, l'une de ces dernières datant d'août 1806 (lettre du 22 août 1806 du sous-préfet de Blaye) (6).

Le plan cadastral 1828 de Reignac montre que le Bois-Bourru (côté est), Guimbertaud, partie septentrionale du bourg actuel d'Etauliers à droite de la route Royale jusqu'à la Potence (maison Jacques Descas, aujourd'hui André Dufourg), le village de Thomas-Laurent, constituaient le sud-ouest de ladite commune.

Les sections F et G de ce plan précisent comme suit, pour cette fraction de territoire, la délimitation existant alors entre Reignac et Etauliers : route de Marcillac depuis le carrefour

(6) Indication des limites de la commune d'Etauliers, mentionnées comme suit sur le registre des arrêtés :

« La dite commune prend dans la partie nord à la planche qui traverse la rivière d'Azac, en suivant le chemin qui sépare la commune de Saint-Aubin au nord, en suivant le long gué jusqu'au chemin qui vient du bourg d'Etauliers, et qui conduit à Marcillac, qui sépare dans la partie du levant la commune de Reignac d'avec celle d'Etauliers, qui vient aboutir au pont qui traverse le chemin national, où la Barrière est actuellement établie où il y a un petit ruisseau qui touche à l'est, où sous le dit pon qui vient de la fontaine appelée la Grand Font qui sépare la dite commune d'avec celle de Reignac, de la sus ditte fontaine en finissant au levant, la Rivière jusqu'au pas des Martinettes, qui sépare ainsi la dite commune d'avec celle de Reignac au nord, à partir du dit pas des Martinettes au finissant du chemin qui conduit au pon de Rouleau, qui traverse la lande appelée la contau d'Etauliers, le dit chemin sépare la dite commune d'avec celle de Cartelègue à partir du sus dit, au finissant le ruisseau qui coule au pas appelé la Courant, qui sépare les deux communes au midi, celle du dit Cartelègue au nord d' la dite lande, du sus dit pas en suivant le même ruisseau jusqu'à la rivière de Palard, qui sépare la dite commune d'avec celle d'Eyrans, de la dite rivière au canal des Deymiers, qui sépare la dite commune du côté du levant d'avec celle d'Anglade, de là, à prendre le pon du Bois de Bonin, qui est sur le petit canal appelé de Videau, en suivant le dit canal jusqu'au coude du canal, à l'intérieur de la Vergne; du dit canal jusqu'à celui dit de la Charogne, qui sépare la dite commune d'avec celle d'Anglade, en suivant le lit canal de la Charogne jusqu'au canal d'Anville, qui sépare la dite commune d'avec celle de Braud, où aboutit le dit canal, où de la Charogne en suivant dans la partie du levant jusqu'au pont qui traverse le dit canal, appelé le pont d'Anville, puis qui va au lieu de la Blanchetterie jusqu'à la rivière de Cerross, du levant jusqu'aux terres de Goujon, en suivant le fossé qui sépare le long gué, insinuant fossé qui sépare le harail et les terres appartenant les terres d'Azac,

du chemin des Rousseaux, route Royale, la Potence, fossé d'écoulement d'une propriété privée commençant à quelques mètres de la dernière boucle sud-est du ruisseau des Martinettes — mais ne communiquant pas ensemble⁽⁷⁾ —, le cours supérieur de ce ruisseau jusqu'à Thomas-Laurent et Bouteville, chemin en direction du nord vers Allaire.

Ces deux sections⁽⁸⁾ ont été annexées au territoire d'Etauliers le 1^{er} janvier 1883, à la suite de pétitions des villages intéressés, appuyées par les délibérations des conseils municipaux des 7 mai 1858, 11 août 1872, 21 juillet 1873, 10 avril 1881, et d'une ordonnance de l'autorité diocésaine (cardinal F. Donnet), en date du 16 juillet 1872, prononçant l'annexion des trois villages à la paroisse d'Etauliers.

Chef-lieu de canton. — Etauliers fut, de 1790 à 1800, chef-lieu d'un canton comprenant six communes : Anglade, Cartelegue, Etauliers, Eyrans, Reignac, Saint-Androny, et faisant partie du district de Bourg, département de la Gironde. (Ce district comptait 7 cantons dont les chefs-lieux étaient : Saint-Ciers-la-Lande⁽⁹⁾, Etauliers, Blaye, Saint-Savin, Saint-Ciers-de-Canesse, Bourg, Saint-André-de-Cubzac.)

Superficie. — La contenance totale de la commune est de 1.298 ha. 47, se décomposant ainsi en 1943, d'après les documents officiels de l'Administration :

Propriétés détaillées aux états de section du plan cadastral	1.238 ha. 9539
Domaine public : terrains non décomposés en parcelles, cours d'eau, routes, chemins, rues, places publiques	39 ha. 5161
Contenance totale.....	1.298 ha. 47

Nombre de propriétés bâties en 1943 : maisons 303, usines 4.

Au 24 août 1820, Etauliers comptait 131 maisons seulement, mais elle était moins étendue qu'aujourd'hui.

(7) Délibération du conseil municipal du 18 février 1863. Crues : « L'eau déborde sur la propriété Prospér-Perrault, renverse les murs de la propriété Moreau et traverse la route Impériale. Les conseillers n'ont jamais vu la Potence et le cours d'eau des Martinettes communiquer ensemble ; il y a toujours eu une séparation de 3 mètres environ entre la rivière qui a été comblée par M. P. Perrault a fait combler. Le C. M. s'oppose à ce

Hydrographie. — Le relief du sol d'Etauliers est pour ainsi dire nul, les deux tiers de sa superficie étant inclus dans la courbe de niveau de 10 mètres. C'est une plaine qui, vers l'est et le midi, se relève très faiblement et s'incline en pente douce vers les vastes prairies et terrains tourbeux de la Vergne⁽¹⁰⁾, bas-fond alluvial compris entre les communes de Braud, Etauliers, Eyrans, Anglade, où se déversent la plupart des cours d'eau du pays : Livenne et son canal, ruisseaux de Coindrias, du Cap d'Avias ou des Martinettes, de la Courant, du Pontet, grossis de leurs tributaires, lesquels, en se réunissant à cet endroit, forment le canal de Saint-Georges, qui aboutit à la Gironde.

Ces divers ruisseaux se révèlent à distance par la double rangée d'arbres d'essences variées qui les bordent.

Les cotes d'altitude de la route Nationale, sur le profil en long des Ponts et Chaussées, montrent qu'à la limite nord cette route est à 7 m. 31, à la limite sud à 12 m. 28, le point le plus bas, la place des Halles, se trouvant à 6 m. 33 seulement au-dessus du niveau de la mer.

Vu ce manque de relief, l'écoulement des eaux y est lent, et le ruisseau sinuieux, ensablé, des Martinettes, qui les reçoit en partie, ne peut, durant les périodes de fortes pluies, les conduire assez rapidement vers la Vergne, d'où les inondations des propriétés riveraines et d'une partie du bourg : écoles, maisons d'habitation, jardins, prairies et autres terrains, ces eaux traversant une grande prairie à l'ouest du terrain communal de sport, et plus loin, en aval, la route Nationale, pour se déverser ainsi en deux points de la Potence, ruisseau de faible débit naturel issu d'une propriété toute proche.

En traversant du sud-est au nord-ouest la prairie précitée, ces eaux suivent la légère dépression de terrain marquant le tracé de l'ancien fossé d'écoulement indiqué sur le plan 1828 de Reignac et d'Etauliers, mais ne figurant plus sur le plan cadastral 1937 d'Etauliers, parce qu'il fut comblé vers 1863 par les deux propriétaires du terrain.

Lorsque notre bourg est inondé, la Vergne n'est qu'un immense lac pendant plusieurs semaines.

Géologie. — On sait que les géologues distinguent dans l'histoire de la terre plusieurs périodes, dont chacune fut très

(10) En 1904, la Vergne comptait deux grands tenanciers : marquis de Lunné et duc de Caumont. A partir de 1924, elle fut morcelée et vendue

longue, et se caractérise par des terrains de composition et de faune spéciales.

La qualité des sols tient à leur composition minéralogique. Sauf la Vergne, qui date de l'époque quaternaire, le sol d'Etauliers, essentiellement sablonneux, est de l'époque tertiaire, dont les terrains se distinguent par une grande variété qui est avantageuse, soit pour la formation des sources et le mélange des cultures, soit pour l'abondance des matériaux (argile, calcaire); si quelques sols sont très pauvres, d'autres sont très fertiles, comme les molasses d'Aquitaine.

Cette époque tertiaire est caractérisée par des protozoaires appelés nummulites, des mollusques appelés cérites, huîtres, moules, par le grand développement des mammifères : mastodonte (hauteur 2 m. 30), dinothérium (hauteur 3 m.), éléphant, cheval, bœuf, lion, tigre, dont la plupart sont voisins des mammifères actuels, et aussi par le chien, le chat, l'écureuil, le lièvre, sans compter de nombreuses espèces de singes. D'autre part, les continents prennent leur forme définitive, les climats se dessinent, le régime tropical se retire vers l'équateur, et les glaces s'installent définitivement aux pôles.

Quant à l'époque quaternaire, elle est marquée par un grand nombre d'espèces, dont certaines ont disparu : mammouth (hauteur 3 m. 30), ours et hyène des cavernes, tandis que d'autres vivent encore : loup, renard, cerf, sanglier. La terre est maintenant variée par ses paysages et ses climats. C'est alors que l'homme fait son apparition et qu'il va progressivement consacrer son activité à l'exploitation des richesses accumulées à la surface du sol et dans ses profondeurs.

Les temps quaternaires antérieurs à ceux où l'histoire commence sont souvent désignés sous le nom de temps préhistoriques. L'existence de l'homme fossile est prouvée : 1^o par les ossements humains; 2^o par les produits de l'industrie (armes et outils). L'homme quaternaire est contemporain du mammouth, du renne et de l'ours des cavernes. C'est surtout dans les cavernes creusées dans les rochers que se trouvent les ossements et les outils.

On peut diviser les temps préhistoriques en quatre âges :

1^o *Age de la pierre taillée, ou paléolithique.* — Pour se défendre contre les bêtes fauves et pour chasser, l'homme, qui habite les cavernes, utilise des morceaux de silex grossièrement taillés : couteaux, fers de flèches, scies, etc., et fabrique des cuillers, des aiguilles, des harpons barbelés, avec les os, l'ivoire et la corne du mammouth et du renne.

Il poli la pierre et fabrique des haches destinées à être emmanchées. Il domestique certains animaux comme le bœuf, le chien, l'âne; il cultive le blé et l'orge, et aussi le lin, dont il tisse des étoffes grossières pour se vêtir; il fabrique des poteries et des ustensiles de cuisine. On trouve des monuments qui servaient de sépultures : dolmens et menhirs.

3^o *Age de bronze.* — L'homme découvre des minerais, puis prépare le bronze, avec lequel il se forge des instruments.

4^o *Age du fer.* — L'homme travaille le fer et les autres métaux. Il se fabrique des instruments plus perfectionnés. Dès lors, par les monuments qu'il va construire, par ses œuvres d'art, par son écriture, il laissera des renseignements qui permettront d'écrire son histoire. Avec le fer, nous touchons au seuil de l'Histoire : tel est le commencement de l'époque actuelle.

A la fin du xix^e siècle et au début du xx^e, on a découvert sur divers points du territoire communal, et en particulier dans quelques jardins, des hachettes et de petits couteaux en silex fabriqués aux temps préhistoriques.

Une source ferrugineuse filtre à l'extrémité orientale de la magnifique allée rectiligne ombragée longeant le ruisseau des Martinettes et conduisant au terrain communal de sport, lequel fut, de 1902 à 1914, un hippodrome où le Comité des fêtes donnait annuellement une réunion de courses de chevaux à l'occasion de la fête locale de la Madeleine (ancienne propriété Paul-Ernest Perrault [père], petit-fils d'André Dezage).

Quelques puits artésiens existent en divers points de la commune.

Une double rangée de peupliers du plus gracieux effet jalonna la route Nationale jusqu'à 1924, date où ces arbres furent abattus en vue de l'électrification des campagnes.

Les tilleuls de la place de l'Eglise et les platanes du champ de foire aux porcs ont été plantés en 1885.

Moulins. — Il était autrefois deux moulins sur le ruisseau des Martinettes : l'un, à Thomas-Laurent, qui eut pour propriétaires successifs : MM. Berthet, Jacques Soulignac, Mme C. Moreau, où étaient moulus blé, seigle, maïs, a cessé toute activité en 1900 et a été abandonné; l'autre, au Pas de Rabène, propriété de la famille Meynard, qui ne fonctionne plus depuis 1907.

A propos de ce dernier, dans un cadre pittoresque de verdure, l'eau s'épanche du déversoir en cascade écumante dans le bief

Les ponts (11). — Le premier pont d'Etauliers fut construit en 1679, le second en 1737, un projet d'aqueduc fut remis en 1764 (lettre du 7 avril 1835 de la Préfecture, 3^e Division, n° 6224). Le pont National actuel, sur le ruisseau des Martinettes, route Nationale, date de 1840; la plaque de marbre fixée dans la pierre, à l'extérieur de son parapet gauche, porte en effet l'indication gravée : 1840, L.-P. Massé.

Le pont sur la Potence, aqueduc à deux arches, route Nationale, a été construit en 1770.

Le pont de Roubisque, aqueduc à trois arches du ruisseau de Coindrias, route Nationale, porte gravée dans la pierre, à gauche, l'indication : 1739, Bovu, et, à droite, la mention d'une réparation effectuée le 19 septembre 1933.

Le pont d'Arcole, sur le ruisseau des Martinettes, unissant au milieu du bourg l'ancienne voie romaine et la route Nationale, qui datait de 1800, a été reconstruit en 1882 avec tablier métallique (entrepreneurs : J. Darenne et G. Castaing) et a pris le nom de pont Léon-Gambetta, hommage local au grand patriote, grand républicain, né à Cahors le 3 avril 1838, mort à Ville-d'Avray (Les Jardies) le 31 décembre 1882.

Le dernier pont sur le ruisseau des Martinettes, en aval du bourg, ancienne voie romaine, dénommé Pont-Rouge, reconstruit en 1830, a été remplacé en 1870 par le pont actuel avec tablier métallique; il porte, à gauche, la plaque : 1870, H. Doret.

Le pont des Mathas ou de Chante-Alouette, sur le ruisseau de Coindrias, chemin d'Azac, date d'octobre 1897.

Forme. — La forme générale de l'agglomération affecte celle d'un triangle rectangle dont le grand côté de l'angle droit est

(11) « Le pont du Gard, un des plus beaux monuments de l'antiquité, était un aqueduc construit par les Romains sous l'empereur Auguste (31 av. J.-C. à 14 après), alors que son gendre Agrippa était gouverneur de la Gaule méridionale. Il se compose de trois étages. Sur le troisième étage, passait l'aqueduc qui amenait à Nemausus (notre Nîmes), des eaux des sources de l'Uré, près d'Uzès.

» L'aqueduc entier avait 28 kilomètres de longueur. Le pont est à 49 mètres de hauteur; sa largeur est de 272 mètres. C'est que les conduites d'eau romaines allaient droit devant elles, sans siphons, par une pente régulière; quand elles rencontraient une vallée, elles la franchissaient sur un aqueduc.

» L'aqueduc du pont n'est plus utilisé depuis les invasions barbares, qui le rompirent en amont. L'encombrement du premier étage a été utilisé comme passerelle jusqu'au xixe siècle, époque à laquelle un pont levant fut accolé à hauteur de ce premier étage. Ce contre-pont est

constitué par la route Nationale, le petit côté, par le boulevard du 4-Septembre (créé en 1893), l'hypoténuse, par une section de l'ancienne voie romaine.

Situation. Importance commerciale. Foires. — Présentement, Etauliers est une localité de 871 habitants (dénombrément de 1936), petite par sa population et sa superficie, mais importante par sa situation géographique et son commerce. Elle se trouve, en effet, sur la route Nationale n° 137 Bordeaux-Saint-Malo, ainsi que sur la voie ferrée départementale, Saint-Ciers-sur-Gironde-Blaye (inaugurée le 15 mai 1888), et l'examen d'une carte détaillée montre que les routes et voies importantes de la région, de Jonzac, Montendre et Baignes, Bussac, Saint-Savin et Cavignac, sans compter les routes départementales des environs, convergent vers notre commune, qui offre ainsi toutes facilités pour l'écoulement des produits du pays.

Etauliers est devenu ainsi, grâce à sa situation centrale, le trait d'union, d'une part, entre le nord de la Gironde et le sud de la Charente-Maritime, régions de productions diverses : fourrages, jонcs, bauge, céréales, bois, vins, animaux de travail et de boucherie, volailles et produits de ferme, fruits, etc., et, d'autre part, le sud du Blayais, pays de monoculture avec ses opulents vignobles.

Aussi ses foires mensuelles, plusieurs fois centenaires, complétées autrefois par quatre autres à date fixe et, à un degré moindre, par des marchés bimensuels ou hebdomadaires, ont-elles pris une grande extension et attirent-elles de nombreux vendeurs, acheteurs, venus d'un rayon de 50 kilomètres et des départements voisins, ce qui le classe au rang des plus importants centres commerciaux. Les transactions y sont fort nombreuses et de toute nature. Il va sans dire que les commerçants locaux y trouvent largement leur compte.

Rien n'a été laissé au hasard pour attirer parmi nous l'affluence des visiteurs. Nos halles, très anciennes, plusieurs fois reconstruites, agrandies et restaurées, sont un gros avantage pour certains commerces. Des trains supplémentaires ont été mis en marche pendant quelques années dans les deux directions. Nos places ont chacune une affectation spéciale : gros bétail, veaux, porcs, volailles, poisson; en 1901, fourrage, et, jusque vers 1925, moutons.

Quatre des bornes actuelles du marché aux veaux ont été placées en 1879 (12), les cinq autres en 1885.

(12) Ces bornes, en pierre, barreaux, fontes, sabots, taillées à Blaye, les

En 1923, un dévoué citoyen, Paul Charles, aidé de Clotaire Mazière et Abel Genis, tenta de faire revivre la foire du 1^{er} mars, tombée en désuétude, sous la forme nouvelle de foire-exposition, qui obtint pendant quelques années un succès incontesté.

Malgré le développement de l'automobile, qui permet d'aller chercher et porter rapidement les marchandises à domicile, et aussi la concurrence d'autres centres commerciaux, Etauliers conserve aisément son rang dans la région.

Depuis la guerre de 1939, l'économie dirigée s'étant substituée à la liberté commerciale, nos foires sont en sommeil. Simple éclipse, sans aucun doute.

Etant donné l'importance de notre localité qui l'assimile à une petite ville, on y trouve toutes commodités : poste, gendarmerie, perception, contributions indirectes, notaire, médecin, pharmaciens, dépôt d'étalons, ainsi que les artisans de toutes professions et les commerçants de toutes spécialités.

Notre commune constitue un centre important de réquisitions pour les besoins de l'armée et de la population civile.

Sa situation géographique au carrefour des principales routes régionales lui vaut d'avoir été désignée depuis longtemps comme centre cantonal de l'examen du certificat d'études primaires.

Son terrain de sport, tout proche du bourg, un des plus beaux du pays par sa superficie et ses ombrages voisins, est choisi chaque saison pour les épreuves officielles d'athlétisme (F. F. A.) et les ultimes matches de championnat de football du District bayais (F. F. F.) (13).

Au sujet de la place principale (14). — Une série de faits imprévus montra dans le passé les conséquences du développement incessant de nos foires. Il s'agit de contestations relatives à un droit de propriété revendiqué sur la place où, depuis un temps immémorial, la commune a tenu sans interruption ses foires si renommées.

En 1813, les propriétaires J. Moreau et A. Dezage y firent à eux deux construire une longue halle et perçurent à leur profit les locations de bances de divers marchands. Vers 1822, la commune voulut elle aussi percevoir un droit de péage sur la place. Les deux particuliers se présentèrent devant le conseil municipal, montrant leurs titres de propriété. Saisi de l'affaire, le Conseil de préfecture autorisa le maire à passer au profit des réclamants un bail de courte durée, ce qui ne satisfit aucune des parties...

Un accord provisoire fut conclu le 22 décembre 1826 « entre M. P. Baffort, maire, et MM. André Dezage et Jean Moreau, propriétaires-aubergistes, par lequel, vu l'acte signifié à eux par le maire le 19 décembre et la reconnaissance de leur droit de propriété sur le terrain qui forme le principal champ de foire de cette commune, ils sont prêts, en conformité des offres par eux précédemment faites, à concéder à la commune, chacun en ce qui le concerne, l'usage de ce terrain et des hangars qu'ils y ont construits à leurs frais pour l'établissement des marchands forains, et ce, moyennant une location annuelle dont le prix sera fixé de gré à gré, ou par experts convenus, et encore sous la condition que le paiement de cette location remontera au jour où le péage a été perçu au profit de la commune, faisant d'ailleurs toutes leurs réserves de fait et de droit ».

Cet accord ne dura pas. Les intéressés intentèrent en avril 1843 un procès à la commune devant le Tribunal civil de Blaye...

Vu l'incertitude du résultat, ils proposèrent une transaction, le 10 mai 1844. Renonçant à tous les droits auxquels ils pouvaient prétendre sur les terrains servant de place publique, ainsi qu'aux indemnités qu'ils étaient en droit d'exiger de la commune en raison de la jouissance de cette place, ils se désistèrent purement et simplement de leur action.

A titre de compensation, la commune s'obligait à payer aux sieurs J. Moreau et A. Dezage, pour les indemniser des droits qu'ils prétendaient avoir sur la place dont ils faisaient abandon à la commune, la somme de 3.000 francs, pour le paiement de laquelle la commune créa en leur faveur une somme annuelle et perpétuelle de 150 francs, payable tous les ans échus, par moitié entre eux.

La commune avait la faculté de se libérer du service de la dite rente « en remboursant aux sieurs J. Moreau et A. Dezage la dite somme de 3.000 francs par paiements partiels ».

Ce nouvel accord ayant été accepté, l'acte conditionnel de renoncement à tous droits de propriété sur les terrains de la place du champ de foire par les intéressés fut signé le 18 mai 1844, devant M^e P. Baffort, notaire.

Plus tard, en mai 1851 et 1852, le conseil municipal vota la somme de 3.000 francs pour remboursement en capital de la somme annuelle et perpétuelle servie par la commune aux sieurs Prosper Perrault, époux Marie-Rosalie Dezage, et Jean Moreau.

Population. — En 1821, la population locale était de 566 habitants, de 687 en 1841, de 756 en 1856, 828 en 1857, 822 en 1861,

La moitié environ de cette population réside dans le bourg et est formée principalement de commerçants et artisans; l'autre fraction est composée de propriétaires-cultivateurs, tous étant très laborieux et après au gain.

Le sol est morcelé. C'est une commune de petite et moyenne propriété, où la plupart des cultivateurs travaillent leurs terres avec leurs familles, sans faire appel, ou rarement, à la main-d'œuvre des journaliers ou domestiques, ces derniers étant en nombre très réduit.

Monuments. — Nos principaux monuments publics sont : la mairie et le groupe scolaire, l'église, les halles, le mémorial des Morts de la guerre 1914-1918.

La mairie. — On sait que l'Assemblée constituante, par décret du 22 décembre 1789, supprima les provinces et généralités, et les remplaça par des départements subdivisés en districts, cantons et communes, celles-ci correspondant à peu près aux anciennes paroisses. Chaque commune eut à sa tête un maire et un corps municipal.

En 1840, la mairie se trouvait dans un local loué à la commune par M. P. Baffort, notaire. Ensuite, elle fut transférée dans l'immeuble qu'occupa jusqu'à 1904 l'école des garçons, presque en face de l'église. Toutes les écoles, jusqu'à cette dernière date, s'établirent dans le quartier de l'église, berceau de ce bourg d'Etauliers.

Depuis juillet 1904, elle fait partie du magnifique groupe scolaire actuel, dont elle occupe le centre.

En vue de la construction de ce groupe, rendue nécessaire par l'exiguïté des bâtiments scolaires d'alors, la commune acquit le 13 août 1901, aux enchères du Tribunal civil de Blaye, le troisième lot de la vente des immeubles Paul-Ernest Perrault père, ancien banquier à Blaye, d'une contenance de 4 ha. 7 a. 3 ca. L'ancien hôtel A. Dezage, où s'arrêta Napoléon en 1808, était compris dans ce lot, et c'est sur son emplacement qu'a été construit le nouvel édifice.

Les plans de l'ensemble sont dus à M. Nadaud, architecte à Blaye, et M. Tournier, de Jonzac, en fut l'entrepreneur. Les immeubles construits ont coûté 70.000 francs, achat du terrain non compris.

Ce groupe se compose de deux bâtiments distincts. Face à la route Nationale et en retrait, la mairie, flanquée des logements du personnel enseignant, d'aspect imposant par ses dimensions,

classe juxtaposées, avec, en profondeur, deux cours spacieuses bien ombragées.

Des réparations s'imposent après l'occupation allemande (27 juin 1940-31 juillet 1944).

Les maires d'Etauliers depuis la constitution des municipalités furent : MM. Goujon (1790-1793), X. Baffort (an II-an X). Pierre Rabaine (an XI-1806), Xavier Baffort (1807-mars 1810), Jacques Basteau (avril 1810-1811), Pierre-Etienne-Philippe Baffort (1811-1846), Etienne Roux, officier de santé (oct. 1846-mars 1848), Baffort (mars 1848-sept. 1848), Arnaud Arnaud (oct. 1848-mars 1850), Victor Moreau (avril 1850-juin 1851), Emery (juin 1851-1852), Jean-Pierre-Philippe-Etienne Baffort (juill. 1852-mai 1857), Jules-Antoine Favereau (mai 1857-1861), Jean-Pierre-Philippe-Etienne Baffort (1861-1873), Gaston Fragnaud (mai 1873-1879), Arnaud Pouzet aîné (juin 1879-1883), Jacques Garderon (déc. 1883-1884), Pierre Tessier (mai 1884-mai 1896), Anthony Baffort (mai 1896-1910), Jean Arnaud (sept. 1910-1911); Georges Perrault (mai 1912-mars 1933), Léopold Meynard (mai 1933-12 août 1941). Les deux suivants eurent seulement le titre de président de délégation : MM. Albert Blanc (nov. 1943-déc. 1944), J.-J. Quichaud (déc. 1944-mai 1945). Ensuite, maire élu : M. Albert Blanc (mai 1945).

Sous la royauté, le premier et le second Empires, et jusqu'en 1873, ces maires furent non élus, mais nommés par le préfet.

Ecole des garçons. — Sous la monarchie de Juillet, le 28 juin 1833, fut votée la première grande loi sur l'instruction primaire, la loi Guizot. Aux termes de cette loi, chaque commune devait entretenir une école, l'instituteur recevrait un traitement fixe de sa commune (200 livres⁽¹⁵⁾ au minimum), et

(15) « L'unité monétaire était la livre tournois, qui se divisait en 20 sols (ou sous); le sol valait 4 liards, et le liard, 3 deniers.

» La livre (latin *libra*) tournois (latin *turonensis*, de Tours) frappée à Tours était plus faible d'un cinquième que celle qui se frappait à Paris. La livre tournois valait 20 sols, à la différence de la livre parisie, qui en valait 25, tandis que les sous tournois valaient 12 deniers, et les sous parisie 15. Sol (ital. *soldo*, du latin *solidus*) = sou. Denier (lat. *denarius*).

» En comparant les poids d'argent pur contenus dans la livre et dans le franc, on a trouvé que 81 livres tournois valaient sensiblement 80 francs, de sorte qu'une livre tournois équivaut à 80 francs : 84 = 0 fr. 98763. le sol à 0 fr. 093, le denier à 0 fr. 0041.

» D'après la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795), constitutive du système métrique des poids et mesures, l'unité monétaire a pris le nom

les parents, sauf les indigents, paieraient une rétribution mensuelle, fixée par le conseil municipal, au profit du maître, à verser chez le perceuteur « sans frais ».

Le 20 décembre 1833, le sieur Jean Fontaine aîné loua à la commune, pour une durée de six ans (130 francs par an), la maison nécessaire à l'installation d'une école. A l'expiration du bail, en 1843, celle-ci fut transférée dans l'immeuble acheté par la commune au sieur Neveu, de Blaye, où elle se fixa jusqu'à 1904, date de son nouveau transfert dans le groupe scolaire actuel.

L'école des garçons fut toujours à classe unique.

En 1831, cette école comptait 72 élèves, dont 7 gratuits; en 1860, 71, dont 6 gratuits; en 1864, 96, dont 4 gratuits; en 1865, 91, dont 8 gratuits; en 1867, 92, dont 8 gratuits; en 1872, 77, dont 7 gratuits; en 1880, 52, dont 7 gratuits.

A Etauliers, l'instituteur reçut 200 francs par an, plus une rétribution variable jusqu'à 1882, date du vote de la gratuité. Cette rétribution fut ainsi fixée à partir du 1^{er} janvier 1834, pour trois catégories d'élèves :

1 ^{re} classe : enfants commençant à apprendre à lire jusqu'au moment où ils commencent à écrire.....	1 fr. 25
2 ^e classe : ceux qui écrivent et qui le savent assez pour apprendre à calculer	2 "
3 ^e classe : ceux qui écrivent et apprennent les principes de la langue française	3 "

Treize familles furent inscrites à l'origine pour l'instruction gratuite de leurs enfants.

A partir de 1839, la rétribution ne comprenait que deux classes :

1^o pour lire, 1 franc; 2^o pour écrire, 1 fr. 50.

A partir de 1841, 2 francs par élève, indistinctement; à partir de 1847, trois classes : 1 fr. 25-2 fr.-2 fr. 50; à partir de 1849, 2 francs pour tous les degrés; à partir de 1864, trois catégories :

1^{re} catégorie : enfants de moins de 7 ans. 1 fr. 50

2^e catégorie : élèves de 7 à 9 ans..... 2 "

3^e catégorie : élèves au-dessus de 9 ans.. 3 "

Le premier instituteur communal fut M. François-Nicolas Berthelot du Couret, né à Condéon (Charente), le 30 octobre 1794, venu le 3 mai 1832, qui donna l'enseignement mixte; il démissionna le 17 janvier 1847 et fut remplacé à partir de juin 1847 par M. Firmin-Jean Dumons, né à Romagne le 18 août 1823, venu de Pleineselve, qui mourut en fonctions à Etauliers le 23 septembre 1873.

Les successeurs furent : Jean-Henri Dumons, fils du précédent (1874-mars 1879); P. Bonfils (mars 1879-sept. 1882); Auguste Vignaux (oct. 1882-mars 1884); Large (mars 1884-oct. 1885); Auguste Vignaux (2^e fois, 13 oct. 1883-1^{er} avril 1912, date de sa retraite dans notre commune, où il mourut le 31 octobre 1920); M. Bertelot (avril 1912, sept. 1922); A. Desages (oct. 1922-sept. 1929); P. Castet (oct. 1929-sept. 1938); R. Grenier (oct. 1938).

Le 8 août 1831, Firmin Dumons fut autorisé à recevoir 5 pensionnaires.

L'ancienne maison d'école et mairie a été vendue le 18 décembre 1904 à M. Narcisse Ladurantie. Actuellement, elle appartient à M. S. Martin, qui l'acheta en 1943 à Mme Vve Albert Lambert, née R. Genis, petite-fille du précédent.

Les inspecteurs de l'Enseignement primaire ayant visité les écoles d'Etauliers depuis l'origine ont été :

a) En résidence à Blaye : MM. C. de Noiret (1851-1852); Laurès (1855-1867); Dorget (1872-1873); E. Plâtrier (1873-1874); T. Corvisier (1875-1880). H. Migné (1880-févr. 1884); A. Chaminade (févr. 1884-déc. 1909).

b) En résidence à Bordeaux : MM. E. Faure (janv. 1910-août 1920). A. Dumonteille (oct. 1920-août 1927); A. Molines (nov. 1927-sept. 1929), A. Lespès (oct. 1929-sept. 1934); Mlle Béraud (oct. 1934-sept. 1937); MM. J. Lahargue (oct. 1937-déc. 1942); R. Brunet (janv. 1943-?).

Ecole des filles. — La première institutrice fut Mme Elie, née Jay, acceptée sur sa demande par le conseil municipal « non rétribuée, faute de fonds » (6 août 1835).

En janvier 1845, les religieuses de l'ordre de la Présentation de Marie, de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), vinrent ouvrir une école privée et obtinrent du conseil municipal le vote d'une somme globale de 600 francs, pour paiement de leur loyer pendant trois ans. Elles s'établirent ainsi dans la maison de Mme Vve Moreau. En février 1847, cette école devenant communale, l'institutrice reçut une indemnité de logement de

l'acquit de la succession Soulard, et comprenant alors trois parties :

- 1^o un rez-de-chaussée au bord de la route pour le logement des trois religieuses, le dortoir des élèves et le réfectoire;
- 2^o la cour de récréation faisant suite en profondeur à ce bâtiment;
- 3^o dans cette cour, deux salles de classe juxtaposées.

Depuis 1850, même traitement fixe (200 fr.) et mêmes rétributions que ceux de l'instituteur.

En 1851, l'école comptait 71 élèves, dont 6 gratuites, 43 en 1860; en 1862, 30, dont 10 gratuites; en 1863, 34, dont 6 gratuites; en 1867, 61, dont 7 gratuites; en 1873, 37, dont 6 gratuites; en 1879, 62, dont 6 gratuites.

Le 6 juillet 1851, l'institutrice avait demandé l'autorisation de recevoir 10 pensionnaires, et le 31 janvier 1853, elle sollicita de même l'autorisation pour 3 autres, dans la maison Jacque-reau, à quelque distance.

Les institutrices congréganistes, aidées par une adjointe furent, dans l'ordre chronologique : les dames Yrisson (S^r Marie-Noémie) (1845-1855); Chastan (S^r Saint-Agricol) (1855-1859); Abinal (1859-1861); Baissade (S^r Marie-Ermelinde) (1861-1874); T. Audouard (S^r Marie-Stéphanie) (1874-1878); E. Raoux (S^r Ste-Suzannie) (1878-1904).

1904 marqua la laïcisation de l'école des filles à Etauliers, où les directrices, assistées chacune d'une adjointe pour la classe enfantine, furent : Mmes Claverie (sept. 1904-sept. 1910); Planchard (oct. 1910-juill. 1913); Bertelot (oct. 1913-sept. 1922); Desages (oct. 1922-sept. 1929); Castet (oct. 1929-sept. 1938); Grenier (oct. 1938-?).

La gémination des classes fut réalisée le 4 octobre 1923.

L'église. — L'église d'autrefois, plus petite que l'édifice actuel, construite sur le même emplacement, était entourée d'un cimetière où furent inhumés entre autres, en 1814, un officier et trois soldats anglais. Elle était dédiée à sainte Marie-Madeleine et relevait de la paroisse d'Eyrans. Un incendie survenu le 23 janvier 1738 au presbytère de cette dernière « brûla une partie des registres des baptêmes, mariages et sépultures (16) », concernant Eyrans et Etauliers.

Lorsque le conseil municipal eut constaté *de visu* que « les

murs étaient lézardés en plusieurs parties et menaçaient ruine », et à la suite de lettres de l'autorité diocésaine, il décida, le 26 mai 1833, la reconstruction de l'édifice au même lieu, après déplacement du cimetière.

Les plans furent confiés à M. Durand, architecte départemental à Bordeaux, et les travaux d'entreprise à M. Viaud.

L'église actuelle, beau monument de style gothique d'une grande pureté, dont la flèche est surmontée d'une croix de Lorraine — malheureusement elle est bâtie sur un sol humide — nous semble retirée aujourd'hui dans cette partie du bourg, moins animée qu'autrefois. Elle fut consacrée le 22 juillet 1857 par le cardinal F. Donnet, archevêque de Bordeaux. Elle a coûté 30.000 francs.

Les prêtres locaux depuis 1811 furent : MM. Lacroix, Second, Moginet, Métivier, L.-G. Brousse, Bernadot, Conques, J.-A. Rebeyrolle, Lacroix, L. Bailly, L. Dupont.

Le cimetière du chemin des Mazerats, agrandi en 1929, date de 1853. Le sol sur lequel il a été établi fut acheté au sieur Réaud, propriétaire à la Grande-Métairie, le 12 février 1853.

Il existait autrefois à Azac une chapelle dédiée à sainte Quitterie, édifiée sur l'emplacement du jardin actuel de la Laiterie-fromagerie du Moulin (propriétaire : K. Marsaud), démolie vers 1830, dont il ne reste nulle trace, ainsi qu'un vieux cimetière de l'époque gallo-romaine, au sud-ouest du village, couvert, longtemps après, par un bois de pins. Fin octobre 1921, M. Firmin Thierry mit à jour un sarcophage, et, à une dizaine de mètres de ce point, en décembre 1935, M. Fernand Berteaud retira quelques ossements, des débris de sarcophages et des objets en bronze bien conservés.

Les halles. — Nos halles actuelles ne présentent pas pour le commerce le même intérêt qu'autrefois, les marchands venus en automobile possédant leur tente, qu'ils préfèrent dresser en plein air, au bord de la route. Dans le passé, leur superficie s'accrut progressivement suivant les nécessités.

Leur origine est très ancienne. Une halle en planches existait avant la Révolution au même lieu qu'aujourd'hui. Celle qui fut construite en 1813, tombée en 1840 « en état complet de ruine », fut remplacée par une autre plus vaste, mieux conditionnée, plus confortable et répondant bien aux besoins de l'époque, sans cesse accrus avec le nombre de plus en plus élevé des commerçants. Ainsi, après la halle des bouchers et charcutiers, après celle des drapiers et merciers, on édifica en 1844 la halle aux grains qui s'agrandit encore en 1848, et dont une partie

faits expliquant le défaut d'unité dans la construction telle que nous la voyons aujourd'hui.

L'ensemble fut déonné en 1879 et restauré en 1883.

Une partie inutilisée des halles constitue depuis 1925 la salle des Fêtes.

Le mémorial. — Le mémorial des Morts de la guerre 1914-1918, érigé en 1921, face à la mairie, dont il est séparé par la route Nationale, et orienté vers l'est, porte une plaque de marbre où sont gravés les noms de 30 de nos soldats morts pour la France.

Postes. — Ce service, créé le 11 septembre 1855, ne fut pratiquement réalisé qu'en 1859, d'abord par la nomination d'un facteur-boîtier qui s'installa maison Jacques Descas, ensuite maison Dumons, devenue propriété Dupont père et fils (aujourd'hui Mme Vve E. Bourgeois), 180 mètres avant la gare. Ce premier fonctionnaire, qui se nommait Jeanty Pierre, venu de Saint-Aubin, fit sa carrière à Etauliers, où il mourut.

Malgré une rivalité de clocher, un bureau télégraphique fut établi le 15 février 1869 dans notre localité, même maison, puis ce fut le service complet.

Par la suite, le bureau fut transféré maison Jean Siré, aujourd'hui propriété Constant-Duc, route Nationale, 10 mètres après le chemin de Thomas-Laurent.

En 1913, la commune fit édifier l'immeuble actuel, situé en bordure du ruisseau des Martinettes et approprié aux besoins du service. (Architecte, M. Grange; entrepreneur, M. Lacoste.)

La boîte aux lettres des Mazerats a été apposée à la maison Henri Seguin (aujourd'hui Auguste Derouineau) en juillet 1914.

Gendarmerie. — Au fur et à mesure de leurs conquêtes, les Romains établissaient des stations militaires — sortes de brigades mobiles, dans les principaux centres ou agglomérations. Elles étaient placées sous les ordres de magistrats appelés « juges des brigands ». Leur mission était, à quelque chose près, la même que celle de nos brigades actuelles.

Philippe Auguste organisa un véritable service de gendarmerie pour assurer l'exécution des premières lois de police générale qui aient été faites en France.

Cette organisation fut modifiée successivement par les lois du 16 février 1791, 13 février 1797, 25 pluviôse an V (création de 1.500 brigades), 28 germinal an VI (17 avril 1798) (le nombre

22 décembre 1831, 15 octobre 1869, 27 avril 1873, 22 mars 1880, etc. (17).

Installée de 1843 à 1856 à Saint-Aubin, notre gendarmerie fut transférée à cette dernière date à Etauliers, maison Mainville, récemment construite (ensuite propriété M^e P.-C. Eymard, Vve E. Bourgeois), située alors à la limite sud-ouest du territoire de Reignac, entre la Potence et la route de Jonzac, puis dans celle appartenant aujourd'hui à M^e Jean Chaignaud, notaire, en face de la route de Saint-Savin.

Revenue à Saint-Aubin en 1888, lors de la transformation de la brigade à cheval en brigade à pied — toujours rivalité de clocher — elle n'y resta que peu de temps et fut de nouveau transférée à Etauliers, qu'elle n'a plus quitté.

Depuis un demi-siècle, elle occupe l'immeuble que possède actuellement Mme Vve G. Perrault, 230 mètres avant la gare, lequel fut à l'origine la propriété de M. Pouzet jeune.

Sa circonscription comprend 5 communes : Etauliers, Reignac, Marcillac, Donnezac, Générac.

La gare. — Notre gare est toujours, malgré la sérieuse concurrence de la route, une des plus importantes de la ligne, tant pour le mouvement des voyageurs que pour le trafic des marchandises : vins, poteaux de mine, fourrage, jones, beurre, légumes, etc.

L'arrêt du Bois-de-Bonniin a été créé à la suite du vœu émis le 1^{er} avril 1906 par le conseil municipal.

Notariat. — Jusqu'à 1764, aucun notaire ne fut domicilié à Etauliers. Enumérons les divers officiers ministériels qui se sont succédé dans notre commune depuis cette date :

MM. X. Baffort aïeul (1764-1810); P. Baffort père (1810-1841); Baffort fils (1841-1847); P. Tessier (1847-1853); J.-A. Favreau (1853-1862); Mercier (1862-1874); G. Fragnaud (1874-1879); J.-A. Hervé (1880-1884); F.-A. Roy (1884-1885); P.-C. Eymard (1885-1917); J. Debost (1917-1930); J. Galtier (1931-1937); J. Chaignaud (1937-?).

Haras. — Ce dépôt d'étalons de Libourne, créé en 1860, fut établi d'abord chez M. Jean Moreau, puis en juin 1874, chez M. Louis Chapron, hôtelier. Depuis 1897, il se trouve dans l'immeuble Duc père et fils, spécialement construit dans ce but au boulevard du 4-Septembre.

Electrification. — L'équipement électrique de la commune, mis à l'étude le 9 janvier 1922 et décidé le 6 octobre 1923, fut

confié d'abord à la Société anonyme des Usines d'Azac, qui, après quelques travaux, abandonna l'entreprise, puis à M. Gleize, électricien à Bourg, qui la reprit le 29 janvier 1928 et la mena à bonne fin.

L'éclairage axial des voies du bourg, suspendu pendant la guerre, fut repris le 15 avril 1945.

Sociétés :

A. Société musicale. — Une société musicale, la « Sainte-Madeleine », créée en 1880 et qui existera jusqu'à 1900, eut pour chefs successifs : MM. Emile Vire-Lapeyre, Anselme, G. Richard, Victor Garderon, Garanger.

B. Etauliers, centre cycliste (18). — Etauliers est un centre sportif depuis le 27 juillet 1884, jour de la fête locale, où le Vélo-Club Bordelais, de défunte mais glorieuse mémoire (sept. 1878-9 janv. 1892), vint y organiser sur la route, à l'appel de M. Adrien Charles, son membre correspondant, et avec le concours du Comité des Fêtes, les premières courses de bicyclettes de notre commune (U. V. F.), avec la participation des champions Wills (Dr Babilée), Krell (Maurice Esperon), Georges Laulan, Jiel-Laval, etc.

Les années suivantes, ces courses de la fête patronale devinrent classiques et attirèrent les fines pédales de Bordeaux et du sud de la Charente-Inférieure.

D'autres épreuves routières, dénommées circuits, organisées à intervalles irréguliers, remportèrent de même, tout comme aujourd'hui, un légitime succès.

Le plus grand coureur cycliste ayant vu le jour à Etauliers fut Jacques-Georges Laulan, né le 14 septembre 1863 dans la maison qu'occupe présentement l'hôtel des Touristes (propriétaire M. H. Rosiers), ancien hôtel Gautraud. Son père était sabotier et tenait un débit de boissons. Il est décédé le 21 janvier 1933 à Angers, où il est inhumé au cimetière de Saint-Léonard. Il fut champion National bicyclettes 5 kilomètres en 1886, champion de France tricycles 5 kilomètres, en 1887, recordman du monde de 50 et 100 kilomètres sur route en 1885, 1886, 1887 (route Libourne-Mussidan).

C. L'Union sportive d'Etauliers. — Cette société, fondée le 1^{er} mai 1903 sur l'initiative de MM. André Dufour et Jules

Chapron (S. A. G., n° 17.087-24 nov. 1938) a eu pour présidents successifs : MM. Henri Doret, abbé Lacroix, Joseph Debott, Verniac, René Prioleau, William Chapon, Raoul Pradère; le 18 août 1943, William Chapon (deuxième fois).

Elle a pratiqué ou pratiquera encore l'athlétisme, le cyclisme, le rugby, le football, le basket-ball. Une section féminine a été créée en 1941.

(Se reporter au dernier paragraphe de : « Situation », relatif au terrain de sport.)

D. Amicale des Anciens Combattants, fondée le 1^{er} février 1930. Président : M. Jean Sabathé.

E. Société de chasse. — Association des Propriétaires et Chasseurs d'Etauliers. Fondée le 6 juin 1937, déclarée à la Sous-Préfecture de Blaye le 7 juillet 1937. Président : M. Louis O'Lanyer.

Alignements du bourg. — Plusieurs propriétaires ont pendant longtemps empiété sur la voie publique, qu'ils rétrécissaient ainsi.

Du 3 juin 1821 : « Délibération du conseil municipal d'Etauliers relative à l'alignement que devront suivre à l'avenir les propriétaires riverains de l'ancienne grande route Royale qui traversait le bourg, sur pétition du sieur Jacques Pouzet, tendant à obtenir la fixation d'alignement qu'il doit suivre pour la construction d'une maison devant la place où se tiennent les foires :

» a) Du coin du mur nord et levant de l'écurie de la dame Marguerite Mallet, veuve Dezage, coin des murs nord de la maison de Pierre Giraud, dit La Franchise, à 2 mètres de la maison de Catherine Chauvet, épouse Jean Moreau, 2 m. et demi du coin des murs du levant de la maison de Marguerite Moreau, épouse Jean Thibaut, coin du mur midi et couchant de la maison des enfants de Jean Moreau, à Thomas-Laurent.

» b) Ceux qui, par suite de ce nouvel alignement, deviendront propriétaires d'une plus grande étendue de terrain paieront une somme de 12 francs par mètre carré gagné par cette nouvelle démarcation. Les fonds en provenance seront versés dans la caisse municipale. »

Le plan cadastral 1828 montre qu'à cette époque l'espace compris entre la maison du carrefour de la route de Jonzac et l'hôtellerie J. Moreau sur la route Royale ne comportait aucune

hivernales et printanières », où l'on jetait des débris de toutes sortes. Cet état s'est heureusement modifié, puisque, à partir de 1840, de belles maisons y ont été élevées et jalonnent la route Nationale : maisons Renaud, Mainvielle, J. Descas, puis Debot, L. Petitpierre (chalet suisse), Frède, G. Castaing (19).

Antérieurement à 1873, la fête locale se déroulait dans la partie sud de cet espace, alors non construite, appelée prairie J. Moreau, bordant la route et ombragée par des chênes centenaires, superbe décor rustique convenant bien à nos réjouissances annuelles.

Du 14 mai 1847 : « Délibération du conseil municipal approuvant le projet présenté pour le règlement des alignements de la route Royale n° 137 dans la traverse d'Etauliers. »

Du 30 mai 1831 : « Approbation par décret présidentiel de Louis-Napoléon Bonaparte du plan d'alignement de la traverse d'Etauliers (nouvelle route). »

Du 25 avril 1858 : « Délibération du conseil municipal approuvant le plan de redressement et du projet de modification des alignements de la route Impériale n° 137, dans la traverse d'Etauliers, sur les terrains Prosper Perrault, époux M.-R. Désiré, et Jean Moreau, formant aujourd'hui la place principale d'Etauliers. »

En 1858, l'ancienne voie romaine, appelée aussi chemin royal, était bordée à l'ouest, après l'église, au voisinage de la place, par des maisons d'habitation, dont les propriétaires se nommaient Emery, Siré, Ladurantie jeune, J. Pouzet, P. Tessier, Ladurantie aîné; plus loin, elle contournaît la fonderie Jean Debot (présentement maison Ulysse Chagneau), pour se terminer devant la maison du sieur J. Arnaud, maître de poste.

Les caniveaux et bordures du bourg furent établis par M. Et. Héraud, entrepreneur, de 1890 à 1892.

L'hôtel Duranteau. — Les plus anciens vestiges du passé sur notre territoire communal nous paraissent se trouver dans les dépendances d'une maison située en face de l'église, propriété actuelle de M. Constant Duc, dont le père, Emile Duc, l'acquit du docteur Elie, et sur l'emplacement de laquelle était l'hôtel Duranteau, où séjournait Louis XIII en 1629 (20), époque du projet

(19) La parcelle de terrain en nature de prairie confrontant à la route Nationale, vendue le 27 octobre 1880 par Jean Moreau (fils), époux Marie Chevreux, à Gomer Castaing, époux Claire-Lucie Désiré, « faisait partie d'immeubles plus importants acquis par les descendants Moreau, de Pierre ... » (voir ci-après note au S. Christoly suivant acte passé devant

de dessèchement des marais. On peut, en effet, voir dans un mur en assez bon état :

- 1^o une vieille porte massive en chêne de 1 m. 80 sur 1 m. 03, avec 22 rangées de clous forgés à large tête;
- 2^o au premier étage et à gauche, une fenêtre en plein cintre;
- 3^o à quelque distance, dans un autre mur, un cadran solaire portant, gravée dans la pierre originale, l'indication 1674, mais qui se trouvait autrefois dans le jardin.

Joseph Duranteau, né à Etauliers en mars 1718, se fit remarquer à Bordeaux par sa distinction et sa grande valeur intellectuelle. Avocat au Parlement (21), il brigua les fonctions municipales. Il fut plusieurs fois jurat (22). Lorsqu'il mourut, le 23 juillet 1790, il était officier municipal, « et la Grosse Cloche (23), sonnant le glas, annonça à ses compatriotes la fin de ce bon citoyen qui avait accueilli avec enthousiasme la Révolution de 1789. »

Il fut père de 17 enfants. Son nom a été donné à une rue de Bordeaux.

Deux de ses enfants s'élèverent à de hautes situations militaires. L'un, Luc, né le 8 septembre 1747 à Bordeaux, où il mourut le 21 février 1823, fut maréchal de camp; l'autre, Romain, né à Listrac le 10 novembre 1763, mort à Toulon le 6 juin 1830, fut contre-amiral (24).

Un autre Duranteau devint notaire à Saint-Christoly en 1762; son fils fut en 1792 le premier notaire citoyen qui lui succéda. Cette famille Duranteau conserva l'étude pendant plus de cent ans, de père en fils; ils furent tour à tour notaire royal, notaire citoyen, notaire impérial, jusqu'en 1867.

Le château de la Barrière (25). — Catherine-Magdeleine de Jort de Fribois, veuve de Nicolas-René Berryer, ministre de la

(21) Parlement. Nom qu'on donnait en France avant 1789 à 13 cours supérieurs de judicature qui connaissaient des affaires en dernier ressort dans l'étendue de leur juridiction, et dans lesquelles se vérifiaient et s'enregistraient les édits, les déclarations et les ordonnances du roi.

(22) Jurat. Ancien titre d'officier municipal dans plusieurs villes du midi de la France.

(23) « La Grosse Cloche est le beffroi de l'ancien Hôtel de ville, à l'époque de la domination anglaise, remontant au xme siècle. La cloche municipale, qui date de 1775, sonne dans les circonstances solennelles. » (Guide illustré du Syndicat d'Initiative de Bordeaux, 1937, p. 22.)

(24) André Vovard, *Les marins de la Gironde sous la Révolution et l'Empire*, 1913. Mounastre-Picamilh, éditeurs.

(25) La Barrière doit son nom à un château placé à la limite de

Marine et garde des Sceaux sous Louis XV, elle-même dame⁽²⁶⁾ de Vitrezay, marquise⁽²⁷⁾ d'Eauliers, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Grenelle, acheta en 1764 à la comtesse de Valentinois, mère et héritière de Louis, duc de Saint-Simon, — l'auteur des *Mémoires* — les marais de Saint-Louis avec « le château de la Barrière, qui dominait le marais de la Vergne, sur la paroisse d'Anglade ».

Ce château féodal passa ensuite dans les mains de son gendre, le président de Lamoignon, garde des sceaux sous Louis XVI, puis de son petit-fils Chrétien-Auguste-René, marquis de Lamoin-
puis de son petit-fils Chrétien-Auguste-René, marquis de Lamoin-
gnon (né le 19 juin 1763, mort le 7 avril 1843 à Saint-Ciers-la-
Lande, où il fut inhumé dans l'église; il était pair de France, maire de la commune depuis 1816).

Vitrezay fut le siège d'une prévôté⁽²⁸⁾ royale.

Mme Berryer eut comme receveur général et régisseur de ses domaines Antoine Lamy, puis Marc-Antoine Motut.

La Barrière étant tombé en ruines au temps des Lamoignon, le terrain fut plus tard acquis par Jean-Louis David, propriétaire voisin, qui fit combler les fossés et les douves ayant entouré l'ancien château, y planta des vignes et fit construire en 1873 une élégante maison bourgeoise à un étage, couverte en ardoise, avec perron à l'entrée (entrepreneur : M. Lherbette, à Saint-Ciers-la-Lande), appartenant depuis 1928 à M. Jean-Gaston Arnaud, des Aurioux, à Anglade.

Ce château de la Barrière était, en 1392-1393, habité par un ligueur des plus zélés nommé de La Fontaine, grand ami de Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, gouverneur de la ville et du château de Blaye, qu'assiégeait le maréchal, sire de Matignon, gouverneur de Guienne et commandant de l'armée de Henri IV.

Cette demeure seigneuriale, flanquée de tours protégées par des toits pointus, « véritable forteresse entourée de douves et de fossés pleins d'eau, était, du côté de la Gironde, d'un accès très difficile, sinon impossible à ceux qui ne connaissaient pas

(26) Dame, du latin *domina*. Titre qu'on donnait à la femme d'un seigneur, d'un châtelain, d'un chevalier, d'un gentilhomme, par opposition aux femmes mariées de la bourgeoisie, qui portaient le nom de demoiselles. Titre qu'on donnait à la femme possédant une seigneurie.

(27) Marquis vient de marche, du gothique *marka*, frontière militaire d'un Etat. Le seigneur, proposé jadis à la garde des marches, des frontières d'un Etat. Plus tard, titre de dignité qu'on donnait à celui qui possédait une terre érigée en marquisat par lettres patentes du roi.

Marquisat. Primitivement, dignité de celui qui commandait une marche.

le pays, et, du côté des terres, on n'y parvenait que par un chemin très étroit, bordé d'arbres touffus où, à chaque instant, on pouvait tomber dans des embuscades et périr sous les coups d'ennemis invisibles.

« De La Fontaine, pour secourir son ami de Lussan, chargeait, toutes les fois que ce dernier le désirait, sur des bateaux à fond plat et calant très peu d'eau, des provisions de toute espèce : volailles, moutons, porcs, beurre, graisse, etc., et les faisait glisser silencieusement sur les cours d'eau à travers la Vergne; ils arrivaient nuitamment à la Gironde, dissimulés à travers les roseaux, jusqu'au pied des remparts où étaient mouillés les navires de Lussan. La marée montante les y conduisait rapidement, sans peine, et la marée descendante les reconduisait chez eux.

» Ce manège, qui dura jusqu'à la fin du siège, ne put être géné ni intercepté par le maréchal, ménager de la vie de ses hommes. Ravitaillés à souhait, les ligueurs effectuèrent des sorties qui devenaient de véritables batailles; enfin, de Lussan tenta un supreme effort et mit en déroute les assiégeants, qui eurent 300 tués (17 juillet 1393). »

Les seuls vestiges de cette guerre civile du XVI^e siècle consistent aujourd'hui en un pont franchissant un fossé, et, à 200 mètres à droite, en une vieille maison encore habitée, dépendant de la succession de Jean-Louis David et appartenant à M. Maurice Benoit, de Caman. Cette maison porte une inscription gravée dont les lettres et chiffres usés par le temps peuvent être difficilement distingués.

En 1683, le château de la Barrière fut habité par Mme de Maintenon, seconde femme de Louis XIV.

Dessèchement de la Vergne et autres marais aux XVII^e et XVIII^e siècles. — Au XVII^e siècle, le fleuve la Gironde, jadis presque aussi large que devant Mortagne, avait été rétréci peu à peu par des dépôts vaseux ayant formé des marécages de grande étendue entre Blaye et cette localité, tandis que des exhalations pestilentielles s'élevaient de ces terres dans les moments où les ardeurs du soleil venaient à les dessécher, et qui, de là, se répandaient dans les villages circonvoisins.

Les paroisses voisines de ces terres incultes, vagues et submergées, payaient au roi une redevance annuelle totale, « en Blayes » de 850 livres, pour y faire pacager leurs bestiaux dans les parties où les eaux s'étaient retirées ou étaient desséchées par le soleil.

mencent au pied même de l'escarpement sur lequel s'élève la citadelle de Blaye, sous le nom de marais de Blaye ou « Petit Marais »; ils se prolongent tout le long du fleuve : marais de Saint-Louis (Braud), de Saint-Simon (Saint-Ciers-la-Lande), Vitrezay, Saint-Bonnet, Cônac, et vont en diminuant de largeur jusqu'à la falaise de Mortagne, plus loin au nord.

» La mise en valeur de ces marais est de date récente ; elle ne remonte pas plus haut que le milieu du XV^e siècle, le duc Claude de Saint-Simon étant gouverneur de Blaye, et le duc de Richelieu ayant le comté de Cônac.

» On a affirmé à tort que ces travaux de dessèchement, qui ont grandement contribué à la richesse du pays, sont l'œuvre des Hollandais. Dans les actes concernant les marais de Blaye ou de Cônac, on chercherait en vain un nom qui ne soit pas français.

» S'il est vrai que, par son édit du 8 avril 1599, Henri IV, désireux de transformer en terrains productifs les marais de l'ouest de la France, passa un traité avec Humfrey Bradley, gentilhomme du pays de Brabant, natif de Berg-op-Zoom ; qu'un contrat fut signé cette même année 1599 avec des Flamands ou Hollandais pour le dessèchement des palus de Bordeaux, de Bruges et des marais du Bas-Médoc, par contre, aucun nom étranger ne figure dans les contrats de Blaye et de Cônac (29).

» Mais ces Flamands, chez nous, avaient importé leurs méthodes, que mirent à profit, sans en avoir la précieuse expérience, Pierre Lanquestz, bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Martin, pour les marais de Blaye, et Benjamin de la Jaille, château de la Ferrière, à Cozes, pour ceux de Cônac.

» Un édit d'Henri IV, en 1607, accorda de très gros avantages aux entrepreneurs de ces dessèchements. Il ordonnait que, des marais desséchés du domaine royal, la moitié en reviendrait aux entrepreneurs ou à leurs associés, que ces nouvelles terres seraient nobles pour en jouir noblement en fief et en toute justice : haute, moyenne et basse ; il leur laissait la faculté, en outre, d'en disposer à leur gré.

» Le nombre des édits qui suivirent montre l'intérêt que le pouvoir royal portait à ces entreprises : arrêt du Conseil du 22 octobre 1611, déclarations de 1613 et du 12 avril 1639, du 4 mai 1641, du 21 mars 1654. L'édit de juillet 1636 accorde

même plus tard l'exonération du droit de franc fief exigible des roturiers ou non nobles possédant des biens nobles, mesure applicable à tous les marais de France, « tant on portait d'intérêt à la récupération pour l'agriculture de ces terres ingrates, ne produisant que des herbes malheureuses et des avoines stériles » (30).

» Le dessèchement des marais devait fatallement bouleverser les habitudes locales : les habitants des lieux circonvoisins jouissaient depuis le XIII^e siècle, au temps de la domination anglaise (31) (1154-1453), des plus grandes libertés sur ces terres « vaines et vagues, landes, bruyères, garennes, palus et marais vacants », ils s'en considéraient comme les vrais possesseurs.

» Ces libertés, dans le comté de Blaye, leur avaient été accordées par les comtes Rudel, par traités, dans les années 1261, 1263, 1273 et 1280 ; elles étaient confirmées par le roi Charles IX en 1363, les derniers priviléges datant de 1631, moyennant quelques minimes redevances.

» On conçoit dès lors tout ce que les priviléges concédés aux entrepreneurs de l'assèchement des marais va provoquer dans le cours des temps, aussi bien en spéculations plus ou moins licites qu'en réclamations furieuses et en procès, surtout lorsque les bénéficiaires ayant asséché dans les marais la partie la plus fertile et la plus facile à travailler, l'auront gardée par devers eux, laissant à d'autres le soin des travaux inachevés, à coup sûr, la cause du plus grave différend qui s'éleva jamais entre le duc Claude de Saint-Simon, dont le gouvernement dura pourtant plus de soixante ans, et ses administrés, les habitants de Blaye.

» Blaye dépendait directement du roi, et Claude, duc de Saint-Simon, le père de l'auteur des *Mémoires*, qui avait succédé en 1628 à François d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre et maréchal de France, en était le gouverneur. Le roi avait fait don aux Schomberg, ducs d'Halluin, et aux Saint-Simon, des palus et Comtau de Blaye, « consistant en prairies, pastlis, herbages, pacages, bois, canaux, vergnes, friches, et autres nature de terres incultes, depuis le canal de Saint-Bonnet, le long de la rivière, y compris la Vergne et tout ce qui est entendu sous ces mots de Palus et de Comtau de Blaye ». Ce sont ces terrains et ces marais qui furent concédés à Pierre Lanquestz, à charge par lui de « les rendre tous en nature, soit de predz,

(29) « Les origines des marais de Blaye et de Cônac », par le commandant J. VIVIELLE, bibliothécaire du Service hydrographique de la Marine. (30) Dans la reproduction des citations, attestations, déclarations, lettres au cours de cette histoire, nous respectons les textes originaux.

» terres labourables, bois et pâturages, des plus fertiles de la province ».

» Un arrêt du Conseil du 2 août 1645 avait accepté les offres faites par Pierre Lanquestz, pour une étendue de terrain qui allait jusqu'au canal de Saint-Bonnet, qu'on estimait à 32.069 journaux. Le prieur (32) de l'abbaye de Saint-Romain-de-Blaye mettait opposition à l'entreprise : il avait ses raisons... Ce prieur, Jean de Genouillac de Vaillac, possédait aussi, en partie, le château de la Barrière; ses intérêts personnels étaient donc directement atteints. Par contrat devant J. Lesemelier et P. Lecat, notaires au Chatelet de Paris, en date du 15 juin 1638, Claude, duc de Saint-Simon, cède à Jean-Paul de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, baron de Bois et la Barrière, etc., lieutenant-général des armées du Roi et premier écuyer de Monsieur, frère du Roi, en récompense de 60 journaux que ce dernier avait droit de prendre dans les palùs et Comtau de Blaye, comme l'un des gentilshommes du Blayais évincés par P. Lanquestz, 537 journaux de marais, tant en friches que desséchés, dont partie joignant la maison de la Barrière appartenant audit Seigneur comte de Vaillac. Et si les habitants de Vitrezay ne furent pas représentés, c'est que le duc de Saint-Simon était le Seigneur engagiste (33) de Vitrezay, et qu'ici encore il avait des intérêts distincts et opposés à ceux de son gouvernement de Blaye.

» Le Conseil du Roi passa outre aux prétentions de l'abbé de Saint-Romain en ordonnant que l'entrepreneur des marais fournittrait à l'abbaye et sur le pied de cette abbaye une portion des terres mises en état, à proportion de ce qu'avait accepté l'abbé de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye.

» Le Commissaire du Roi en cette affaire était M. de Lanson, intendant de la justice de Guyenne, et P. Lanquestz avait donné procuration pour passer les contrats à M. François Bouigues, procureur au Parlement de Bordeaux.

» En dédommagement des droits acquis, il fut jugé que tous les travaux : digues, ceintures, canaux, écluses, nécessaires pour empêcher les inondations, « tant du côté de mer que de terre », étant faits aux coûts et dépends de P. Lanquestz et de ses associés, mais eux-mêmes possédant la moitié des terres mises en état, ces terres seraient ainsi réparties dans l'avenir :

— au sieur de Genouillac, abbé de Saint-Romain-de-Blaye 10 journaux.

- au chapitre de Saint-Romain, qui avait député Messire François de Girard, prêtre chanoine régulier et prévôt de l'abbaye 100 journaux.
- à chacun des prévôt, chambrier, sacriste et aumônier 5 journaux.
- En tout, pour le chapitre et les dignitaires.... 130 journaux.
- à Messire Gaspard Cordier, abbé commanditaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Blaye, tant pour lui que pour ses successeurs : 120 journaux, et 80 journaux au frère Boyer ou Bouhier, religieux de cette abbaye.
- à chacun des curés des 20 paroisses de la Comtau de Blaye, représentée par Messire Fortin de Saint-Pé, archiprêtre de Blaye, Pierre de Sauvagnac (ou Sauveignac), curé de Cars, et Fortis de Labadie, chanoine régulier de Saint-Romain 15 journaux.
- aux gentilshommes, Messieurs de Lescure et de Rémond, tous deux conseillers au Parlement de Bordeaux, Isaac de Laporte, écuyer, sieur de Baumont, aux sieurs de Monconseil, Taudiax et autres ... 60 journaux chacun.

» La Ville de Blaye, représentée par le Maire, les jurats et le procureur-syndic, voyait payer en fonds de marais les dettes que la Maison de ville avait contractées envers l'hôpital et recevait en outre 80 journaux pour la Maison de ville.

» Les habitants de 19 paroisses représentées par leur viguier (34), et par Raymond Baudet, viguier de Plassac, y compris les habitants de la paroisse de Fours, représentée par Hélier Lafon, leur viguier, renonçaient à leurs droits anciens d'usage et de pacage, à condition d'être déchargés de tous les droits qu'ils payaient au roi, Seigneur de Blaye.

- au duc de Saint-Simon, comme donataire, comme gouverneur de Blaye, et aussi comme possesseur des droits que lui avait cédés Charles de Schomberg, duc d'Halluin, la somme de cent mille livres, payable aux termes portés dans le contrat du 10 septembre 1646, et en outre 600 journaux pour le gouverneur, à répartir à son gré entre lui et les officiers de la garnison de Blaye, sans compter le Pré du Roi.

» Certes, Saint-Simon avait laissé à P. Lanquestz un domaine important et qui, mis en valeur, allait puissamment contribuer à la richesse du pays, mais il en était très largement payé.

» Or, il résulte des « Observations sur le registre présentées au Conseil par Mme Berryer » le 17 janvier 1788, que P. Lanquestz n'était que l'homme de paille, que le préfet-nom de Claude de Saint-Simon. C'est avec ce dernier, sous le nom de P. Lanquestz, qu'a été passé le contrat du 29 mars 1647. Il n'y a pas de chicane que les grands seigneurs n'employèrent pour sauvegarder leurs intérêts. En réalité, le duc Claude de Saint-Simon était le seul animateur et directeur de l'entreprise.

» Le 20 mars 1647, le jeune roi Louis XIV ordonnait au Conseil de passer le contrat avec P. Lanquestz, et ce contrat du 29 du même mois, par-devant P. Lecat et J. Lesemelier, notaires au Châtelet de Paris, chez Messire Charles de Brullard, chevalier, seigneur de Léon, conseiller ordinaire du roi en ses Conseils d'Etat et direction de ses finances, constitue la pièce la plus importante de ce dossier de l'assèchement des marais de Blaye.

» D'abord, il précise l'étendue et la division du marais au XVII^e siècle :

» La pièce qui est entre le canal de Fresneaux (ou canal de Saint-Georges) et celui du dessèchement de Saint-Bonnet, contenant 12.830 journaux dont partie est remplie de roseaux et marécages inondés et, une grande partie de l'année, inaccessible à cause de la mer qui y entre; l'autre moitié, en pacages de peu de valeur, remplie de joncs, et une autre pièce qui est entre ledit canal de Fresneaux et ladite ville de Blaye contenant 4.120 journaux, dont le quart est en marais inondés et inaccessibles, les autres trois quarts en pacages remplis de jones, dans laquelle pièce sont compris les prés appelés Prés du Roi, prés rentaux, et au tiers, les métairies appartenant à plusieurs particuliers de la juridiction dudit Blaye, contenant le tout 757 journaux que ledit P. Lanquestz a dit et soutenu avoir été usurpés⁽³⁴⁾, sauf la métairie du Bernus, qui n'a été arpentée, parce qu'elle est environnée de fossés.

» Et quant au lieu appelé la Vergne, qui fait aussi partie de la Comtau, elle contient 3.729 journaux de marais tremblants, roseaux, saules, haies, buissons, frênes et quelques chênes, le tout inondé, souvent inaccessible, hors les grandes chaleurs.

» Les bois et landes sont composés de deux pièces : l'une contenant 730 journaux, l'autre contenant 10.230 journaux, et la pièce usurpée par ceux de Saint-Bonnet, de la contenance de 1.438 journaux en la grande Nauve ou canal et estey de Saint-Bonnet, la borne au-delà, et au canal de Fresneaux, revenant,

toute ladite Comtau, tant en palus, vergne, bois que usurpations de Saint-Bonnet, près rentaux et aux tiers, la métairie du Bernus distraite, à 32.069 journaux, le journal de 72 carreaux, le carreau du 20 pieds carrés.

» La contenance des petits Marais de Blaye est évaluée en 1839 à 1.430 hectares (statistique du département de la Gironde en 1839).

» Nous avons dit que les paroisses voisines du marais avaient, depuis le XIII^e siècle, des droits d'usage sur ces marais, notamment pour y faire paître leurs bestiaux et s'y approvisionner en « bois-mort et mor bois ». Les redevances qu'elles payaient au XIII^e siècle à la recette du domaine du comte de Blaye étaient minimes et revenaient seulement à la somme totale de 830 livres par an, si l'on prend la moyenne des sept années 1639 à 1645 qui précédaient de peu le contrat du 29 mars 1647. Les paroisses en furent déchargées en renonçant à leurs droits anciens, mais l'entrepreneur du dessèchement devait désormais payer à leur place le double de ces redevances, soit 1.700 livres par an, moitié en blé, moitié en argent, payables à partir de Noël 1658, date à laquelle P. Lanquestz s'engageait à avoir terminé le dessèchement : une période de dix ans lui était ainsi accordée pour les travaux.

» De plus, il s'engageait à laisser en commun à tous les habitants présents et à venir, tant ecclésiastiques, gentilshommes, gouverneurs, que bourgeois et autres personnes sans distinctions, l'étendue de 7.000 journaux connue sous le nom de Comtau d'Eauliers, sur les 10.230 journaux bornés par le chemin de Blaye à Pons par Eauliers (c'est actuellement la grande route passant devant l'hôpital de Blaye et par Saint-Martin-de-Blaye, Fosseboudeau et le Pontet), et par les paroisses de Cartelègue, Générac, Campugnan, Saugon et Saint-Cristoly, sans qu'ils eussent à payer au roi « et n'y auront d'autres droits, sinon » de faire pâtrir et pacager leurs bestiaux et y prendre leurs usages et chauffage en bois mort et mort bois ».

» L'attribution des terrains déjà énumérés aux abbayes de Saint-Romain et Saint-Sauveur, aux curés des paroisses, aux habitants de Blaye, aux gentilshommes, au gouverneur, au lieutenant et au major de la place, le paiement de la dette contractée par la Ville envers l'hôpital, les 100.000 livres au duc Claude de Saint-Simon, étaient confirmés dans le contrat du 29 mars 1647, qui sauvegardait même les intérêts des héritiers du maréchal d'Aubeterre, du prieur de Saint-Romain, en temps que seigneur du château de la Barrière, et des habitants de

Gironde et de la Charente-Maritime dans le marais est une ligne droite qu'on tirerait de Vitrezay au Pas d'Ozelle.)

» Tout le terrain qui restait, ces attributions faites, revenait à Pierre Lanquestz en toute propriété, avec le droit de s'associer avec qui il voulait, ecclésiastique, noble, officier ou du tiers état, sans pour cela que ses associés dérogeassent à leurs charges ou à leurs prérogatives, et ils tenaient leurs terres en fief du roi, à cause de son château de Blaye. Le contrat énumérait aussi minutieusement le statut de ces nouveaux fiefs, les ventes, les successions, les droits féodaux et seigneuriaux jusqu'à la dîme à payer aux curés des paroisses administrant les sacrements dans les marais desséchés.

» Les lettres patentes du roi du mois d'avril 1647 accompagnées du contrat, furent enregistrées au Parlement de Bordeaux le 7 août 1647. Et comme c'était au temps de la minorité de Louis XIV et de la régence d'Anne d'Autriche, elles étaient signées : Louis, et sur le repli : Par le Roi, la reine Régente, sa mère présente : Phelipeaux.

» Tel est l'essentiel des actes qui ont présidé à la mise en valeur des marais de Blaye.

» Le due Claude de Saint-Simon laissait à sa mort en 1693 le gouvernement de Blaye à son fils Louis, remplacé lui-même en 1733 par le due de Randan. Louis de Saint-Simon fit toujours des affaires détestables. A sa mort, en 1733, sa mère, la comtesse de Valentinois⁽³⁶⁾, accepta la succession sous bénéfice d'inventaire et vendit en 1764 le marais de Saint-Louis à Catherine-Magdelaine de Jort de Fribois, veuve de Nicolas-René Berryer, laquelle entreprit avec son gendre, le président de Lamoignon, garde des sceaux sous Louis XVI, de remettre en état des marais qui étaient dans un état de complet abandon. Son petit-fils, le marquis de Lamoignon (mort à Saint-Ciers le 7 avril 1843), continua l'œuvre et acheva de donner au marais la physionomie que nous lui voyons aujourd'hui. » (Note de M. de Luppé.)

» Et celui-ci allait hériter, après un siècle et plus, pendant lequel les Saint-Simon avaient été tout-puissants dans le Blayais, des réclamations accumulées contre eux :

» Sur les 7.000 journaux promis en 1647 aux habitants des paroisses voisines, 2.000 journaux étaient usurpés en 1760. Des plaintes furent présentées à la Cour...

(36) En 1763, les plus grands propriétaires du marais étaient : comtesse de Valentinois 4.500 journaux; due de Randan, 496; comte de Saint-

» Plus tard, un arrêté du 3 mars 1764 ordonna le partage de cette propriété commune entre les 25 paroisses du Blayais, à proportion du nombre effectif des habitants de chacune d'elles. Un nouveau partage eut encore lieu (ordonnance du 28 juin 1765) suivant les anciennes confrontations, sur l'ordre de M. de Boutin, intendant de la province. « Ces terres desséchées, » dit-il, appartenaienr en 1698 au due de Saint-Simon; depuis, » elles ont été divisées entre un grand nombre de propriétaires⁽³⁷⁾ soumis pour les réparations d'entretien à une administration commune : M. de Lamoignon-Malesherbes en est » un des plus forts possesseurs... »

L'intendant Bazion de Bezons disait, en parlant de Blaye, dans un *Mémoire sur la Généralité de Bordeaux* : « Il y a des marais considérables dans le voisinage qui ont été desséchés, dans lesquels on recueille beaucoup de bled et dont Monsieur le Duc de Saint-Simon en possède une grande partie, de sorte que, quant il est permis de porter du bled dehors de France, Blaye est un port où l'on charge la plus grande partie de ceux qu'on tire de Saintonge et des Marais qui n'en sont pas éloignés. »

» Que le due de Saint-Simon l'ait fait ou non par le truchement d'un homme de paille, son nom n'en reste pas moins attaché au dessèchement des Marais de Blaye.

» Suivant déclaration écrite du 17 mars 1651, faite à Blaye par le sieur Autin, bourgeois de Paris, « P. Lanquestz ne fait que prêter son nom en cette affaire pour faire plaisir à Monseigneur le due de Saint-Simon, à qui en effet appartient ladite pallu et comtau ».

» Un autre mémoire du xvii^e siècle indique que « Monseigneur le Due de Saint-Simon, pair de France, se servit du nom de feu Pierre Lanquestz, bourgeois de Paris, sous lequel il obtint les consentements et prit les droits des intéressés qui sont les habitants du pays de Blaye, communautés et particuliers des trois ordres et estats de ceux de Sa Majesté qui est à la plasse des anciens seigneurs et comtes de Blaye. » (Archives de M. le marquis de Luppé.)

Sur lettre du préfet relative au décret impérial du 9 brumaire an XII, concernant le mode de jouissance des biens communaux, le conseil municipal d'Etauliers, dans sa séance du 12 pluviôse

(37) En 1729, les propriétaires des marais les plus imposés étaient : Louis, due de Simon, 3.131 livres; Michel, 321; comte de Saint-Simon et Duras, 129; Jeanne chevane Mme Eléonore St. de Belle Poerre, 75; de

an XIII (1^{er} février 1803), demanda le *statu quo* pour les communes de l'ancien comté de Blaye.

En 1823-1824, la lande commune aux 22 paroisses fut vendue, divisée en six parties, réunies à chacune des communes limitrophes : Etauliers, Générac, Cartelègue, Campugnan, Saugon, Saint-Christoly, qui la défrichèrent partiellement.

Les statuts et règlements des marais de Saint-Louis et Saint-Simon ont été adoptés à l'assemblée générale des propriétaires intéressés tenue au château de la Cassine, Saint-Ciers-la-Lande, le 16 prairial an VI de la République française, une et indivisible (3 juin 1798), et approuvés par l'Administration centrale du département de la Gironde, à Bordeaux, le 19 fructidor an VI. (Insertion au *Bulletin des lois* n° 179 du mois de juillet.)

Une Commission syndicale de 7 membres nommés par le préfet, suivant l'article 7, titre 2, de la loi du 16 septembre 1807, a été créée à l'effet d'administrer le territoire anciennement desséché connu sous le nom de Marais de Saint-Louis et Saint-Simon. (Extrait des minutes de la Sécrétairerie d'Etat au Palais Impérial des Tuilleries, le 15 février 1811.) Siège social : Saint-Ciers-la-Lande. Signé : Napoléon, H. B. duc de Bassan, Montalivet, Courtin.

Du 17 mai 1811. Nomination des membres de la Commission par le Préfet : MM. de Lamoignon, Froin fils, Marbotin, Conteneuil, Sarrazin, Chiché, Jonas, Y. David (38).

Un Syndicat du Marais de la Vergne a été créé suivant délibération du conseil municipal d'Etauliers en date du 13 février 1927. Siège social : mairie d'Etauliers.

Extrait de l' « Aveu et Dénombrement du duc Louis de Saint-Simon au Roy » (12 septembre 1699). — Dans son « Aveu et Dénombrement au Roy, du 12 septembre 1699 », le duc Louis de Saint-Simon, pair de France, gouverneur pour Sa Majesté des ville, citadelle et comté de Blaye, seigneur châtelain du marais de Saint-Simon et de la comteau de Blaye, avoue avoir fait « à sa dite Majesté la foy et hommage à lui dus » pour

(38) Communiqué par M. A. Blanc, conducteur des travaux des marais de Saint-Louis et Saint-Simon depuis 1928.

En 1923, les propriétaires du marais les plus imposés étaient : duc

les lieux appelés anciennement la Palu et Comteau de Blaye, qui étaient composés de plusieurs pièces de terre :

1^o Pièce entre le canal de Fresneau et celui du dessèchement de Saint-Bonnet, dont il lui reste 4.000 journaux sur 12.830 composant le grand marais de Saint-Simon...

2^o Pièce entre le canal de Fresneau et la ville de Blaye : 4.120 journaux, dont une grande partie a été donnée ou cédée...

3^o Pièce de la Vergne, contenant 3.700 journaux, confrontant : vers le nord aux terres et prises des habitants de la paroisse de Braud jusqu'au Pont des Fenêtres; vers le midi, au pré de la Moulinat, à la vieille rivière qui descend du Pontet au domaine de la Maison Noble de la Barrière, aux terres et prés des habitants de la paroisse d'Anglade jusqu'au village des Lamberts, et dudit village, le long du canal jusqu'au pont de l'Arsine et au canal appelé de Saint-Georges. D'un bout, à la pièce appelée Rubisque, le grand chemin du Petit-Niort à Blaye entre deux, et ensuite aux terres et bois des habitants d'Etauliers, jusque derrière le bourg dudit Etauliers, à la métairie appelée d'Aubeterre, et aux Prises et bois de Maserat; et d'autre bout, vers le couchant, au grand marais de Saint-Simon, depuis le couët de Raboutet jusqu'au village de Braud, la ceinture et levée dudit grand Marais entre deux. Une grande partie en a été cédée, délaissée, vendue, baillée à cens et rentes.

4^o Pièce appelée Rubisque, composée de bois et landes : 750 journaux, confrontant : vers le nord aux landes et bois taillis des habitants de Vitrezay, depuis une borne qui est vers le village des Pajots jusqu'à une autre qui est sur le chemin de Marcillac à Etauliers; d'autre bout, vers le midi, en point, au grand chemin où est la Croix d'Etauliers; vers le levant, audit grand chemin de Marcillac à Etauliers; vers le couchant, à la Vergne jusqu'au ruisseau qui passe sous le Pont des Fenêtres, le grand chemin de Blaye audit Pas des Fenêtres et au Petit-Niort entre deux.

5^o Pièce de bois et landes : 10.250 journaux, dont 7.000 ont été distraits pour les manants et habitants du comté de Blaye pour en jouir en commun. Le reste, 3.250 journaux, confronte : au nord, à l'enclave de Cutias, paroisse de Regnac, et au bois du Cadavias, un ruisseau entre deux; vers le midi et d'un bout, vers le couchant, aux 7.000 journaux délaissés, comme dit ci-dessus, jusqu'au ruisseau qui sépare la terre de Saint-Savin de la Comteau de Blaye; et, dans le bout, vers l'orient, aux

6^e Pièce usurpée par les entrepreneurs du dessèchement de Saint-Bonnet.

Salaires. Prix des denrées. — En 1676 et 1718, les journaliers étaient payés 10 sols; en 1787, 12 à 15 sols; en 1791, 15 sols; en 1792, 20; en 1793, 25 à 30 sols.

En 1718, un ouvrier de métier gagnait 20 sols par jour, un veilleur de nuit dans le marais recevait 12 sols; le ciment valait 3 livres 10 sols la barrique.

En 1724, le vin valait 18 livres la barrique; en 1834, 22 francs; en 1893, année d'abondance et de qualité, 18 francs, la barrique seule se payant 20 francs.

En 1783, le salaire d'un jardinier était de 6 livres par mois, celui d'un préposé au verger, 7 livres; un laboureur touchait 72 livres par an, un vacher 60; une domestique de basse-cour devait se contenter de 2 livres par mois. Un fermier qui donnait 200 livres de ferme récoltait 327 chars de foin et 200 chars de regain. Un bœuf gras se vendait 200 livres, un bœuf de travail 130, un cheval 140, une vache 72, un veau 36, un mouton 8, un agneau 1 livre 3 sols, un dindon 1 livre. Et dire que les ménagères de ce temps-là se plaignaient peut-être déjà de la vie chère !

En 1732, un repas de maître se payait 30 sols, de valet 10 sols, de cheval 20 sols.

En 1800, le lait valait 3 sous le litre (en 1890, 0 fr. 09 pris à la ferme), et l'hectolitre de vin coûtait à Paris 21 fr. 50.

En 1820, les gages d'une cuisinière atteignaient 53 francs pour l'année, et la journée d'une femme de ménage nourrie se payait 6 sous, celle d'une ouvrière 8 sous, et celle d'une apprentie 2 sous. La journée d'un « homme de bras » nourri était de 10 à 12 sous; les ouvriers : maçon, charpentier, menuisier, gagnaient 1 fr. 10. Le pain blanc valait 3 sous la livre, les pommes de terre, 18 sols 6 deniers le boisseau (39); la douzaine d'œufs, 6 sous; un canard, 13 sols 3 deniers; une livre de tabac à fumer, 3 francs 8 sous.

En 1835, l'hectolitre de houille se payait 4 fr. 50.

En 1835, la gemme valait 46 francs la barrique de 235 litres; en 1860, 40 francs.

(39) Avant 1840, année où l'usage du système métrique devint obligatoire, on utilisait :

a) Pour les matières sèches, le boisseau (du bas latin *bussellus* ou *bustellus*, de *bustia*, boîte), qui valait 16 litrons de 0.1. 813, soit 13 l. 008, soit 13. 008 litres soit 136 l. 096;

En 1858, la graisse valait 2 francs le kilo, le sucre 1 fr. 50, l'huile 1 fr. 20 le litre.

Si nous nous écartons du cadre agricole, nous dirons qu'en 1568, sous le règne de Charles IX (1560-1574), une robe de noce d'épouse en velours se payait 67 livres 4 sols, un anneau nuptial doublé en or, 19 livres. Trois paires de souliers coûtaient au total 2 livres 6 sols, et la location de la salle de bal, 11 sols.

Un acte notarié sous le régime féodal. — La reproduction de cet acte nous fait connaître les curieuses particularités du régime avant la Révolution de 1789.

Exporle du maine de la
prise du port de Marteau.
par les sieurs Bignon,
Dezage, Decombe et au-
tres, en faveur de Ma-
dame Berrier.

GENERALITE DE BORDEAUX

DEUX SOLS.

Du 24 janvier 1766.

Par-devant le Notaire royal en
Guienne soussigné, et témoins bas-nom-
més, furent présents : sieur Jean Bignon, notaire au marquisat de Montendre, faisant tant pour lui que pour les demoiselles ses sœurs; sieur François Dezage, Bourgeois habitans de la paroisse de Reignac; Arnaud Decombe au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs de feu André Décombe, les héritiers de feu sieur Jean Baffort, Jacques et Françoise David, femme Thonnelier; Marthe Bouge, veuve de feu Jean Pascal, tailleur d'habits; Michel Martin, marchand boucher, François David, laboureur, comme mary de feu Marguerite Pascal. Et Arnaud Pascal, marchand bouché, tant pour luy que pour ses frères et sœurs, tous habitants du Bourg et de la paroisse d'Etauliers;

Lesquels ont volontairement reconnu et confessé par ces présentes avoir et tenir en fief, féodalement, suivant la coutume de Bordeaux, de très haute et très puissante Dame, madame Catherine-Magdelaine de Jort de Fribois, veuve de très haut et très puissant Seigneur, monseigneur Nicolas-René Berrier, chevalier, garde des sceaux de France, ministre et secrétaire d'Etat, demeurante à Paris, en son hôtel rue de Grenelle, quartier de Saint-Germain-de-preds, paroisse de Saint-Sulpice, absente, mais sieur Antoine Lamy, son receveur général et régisseur de ses terres et domaines situés en Vitrezay, Blaye et Blayes, fondé de sa procuration en date du Neuf Janvier mil sept cent soixante cinq, retenue par Rainu et son confrère notaires à Paris, déposée en mains du dit notaire aux fins d'y avoir recours quand sera à ce présent, Et acceptant pour la ditte dame, Seigneuresse des fiefs et maisons Nobles des Piquets, des Augiers, la Barrière, Etauliers, marais de Saint-Simon, la Vergne et autres

de Marteau et à présent aux Enclouses, Contenant en tout seize journaux dix carreaux un tiers, à la chenne et arpemd du Blayes, mesuré et arpenté par le sieur Courpon, maître arpenteur, Confrontant au cōté du midy au pred des sieurs Mallet et Montingaud appellé le grand Pred, fossé entre deux par moitié, du cōté du couchant aux preds, terres et chennoyeirs — dépendant du mayne du porte de Marteau, du côté du nord, aux prerries des héritiers de feu sieur Pierre Bourseau, appellée le Courneau, fossé entre deux par moitié, et du cōté du levant ensuite au mayne appellé des Enclouse, autrement de Robervey. Au devoir de quatre deniers tournois d'exporte payable à mutation de Seigneuresse ou de tenantier muant d'une part ou d'autre, Et pour quinze sols aussi tournois, Et le tiers d'un paire de chapon, bon et sufisante de ceux les Rente foncière et directe annuelle et perpétuelle payable chacun an et chacun jour et feste de Saint-Romain d'hiver, portée et rendue dans la maison Noble La Barrière, à Blaye ou en Blayes, au vouloir et commandement ditte dame de fief des fermiers ou Receveurs ainsi que des dits lieux. Il en a été ci-devant reconnu par feu sieurs Jean Baffort, André Pascal et autres Consorts le Dix-sept décembre mil sept cent trente-huit. En faveur de feu Monseigneur Le due de Saint-Simon, devant Lambert à la dixième exporte de son terrier; avant, par sieur André Duranteau, André Méran et autres. En faveur de Messire Jean-Paul de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac; le dix-sept décembre mil six cent quatre-vingt devant M^e Baune, à la trentième exporte de son terrier; et encore auparavant par Jacques Fumeau, Jean Rodier et autres en faveur de messire Louis de Genouillac, le douze janvier mil six cent devant Bignon, notaire, en la seizième exporte de son terrier, Et ce présent les dits tenantiers ont pris nouvelle vestision et Inféodation, de la ditte Dame, qui les a reçus par affevats. Moyennant les dits droits d'exporte qu'ils ont présentement payé en la manière accoutumée et promis iceux payés à l'avenir quand le cas cheiera. Ensemble les dits Cens et Rentes et aux autres droits seigneuriaux.

Seront tenus les dits tenantiers entretenir les dits lieux en bon père de famille. En exporte faire le prendre droit de la ditte Dame. Et aucun tors ou force leur étant faite en tout ou en partie des dits lieux qu'ils ne pourront acaser ni sous acaser, bailleur agaudence, mettre ni donner en main morte ni faire aucunes choses préjudiciable au dit fief. En telle sorte que les dits droīts et devoirs ne puissent être détériorés ni diminués en aucunes manière. Et moyennant ce, la dite dame leur portera bonne et ferme garantie telle que de droit, sans préjudice des arrérages des dits droits et devoirs seigneuriaux. La dime et ventes et arrières ventes qui peuvent être d'huves de tout le passé, le droit de prélation ⁽⁴⁰⁾ réservé, le cas échéant. Et ces présentes au dépens des dits tenantiers, même une expédition en parchemin pour la dite dame, qu'ils four-

niront incessamment pour ce dessus entretenir la ditte dame de Berrier, du moins le dit sieur Lamy a obligé les dits fiés et les dits tenantiers tous leurs biens qu'ils ont soumis à Justice.

Fait et passé à Etauliers Etude de moy dit Notaire, L'an mil sept cent soixante-six, Le vingt-cinq janvier. En présence de Jacques Pascal, domestique, et Etienne Eymery, journalier, habitants du dit Etauliers, témoins à ce requis. Les dits Martin, la veuve Pascal, ont déclaré ne savoir signé, de ce Interpelles.

PASCAL

DEZAGES, DAVID, BIGNON

LAMY, BAFFORT, Notaire Royal.

Contrôlé à Blaye, le 7 février 1767.

Dans d'autres actes notariés de la même époque nous relevons les noms de Joseph Duranteau, Jean Mallet, notaire royal, Magdelaine Chaigneau, Marguerite Montingaud, Pierre Arnaud, Sizeau, Godard.

Sans nul doute, certains habitants actuels d'Etauliers ont des descendants parmi les noms ci-dessus.

Sur un acte du 2 février 1767, nous lisons des noms de lieux : la prise de Cornillas, le mayne de Changement, « la compeau, commune du Blayes », — et sur un autre du 16 mars 1767 : le jardin de l'hourneau, la grand rue du Bourg...

Au nom des Principes de 1789, l'Assemblée constituante, au cours de la mémorable nuit du 4 août, fit disparaître à jamais les priviléges et les droits féodaux.

SOUS LA REVOLUTION DE 1789 :

Un congé. — Une Garde nationale fut créée à Bordeaux à l'instar de celle de Paris, déjà constituée le 13 juillet 1789 sous le commandement en chef de La Fayette.

Ci-après, nous donnons le texte d'un congé accordé à un habitant d'Etauliers :

Volontaires de la Garde Nationale bordelaise.

Département de la Gironde.	ASSEMBLÉE CONSTITUANTE	LA LOI	Régiment de Saint-Michel, n° 6. Compagnie de Tardieu, n° 28.
District de Bordeaux, chef-lieu.	et	LE ROI	Approuvé par nous,
—	—	—	Commandant de la Garde Nationale bordelaise,
Ayant remis son fusil.	CONGE	—	en l'absence du général et major général Charles Canotte, aide-major

Volontaire dans la Compagnie n° 28. Demeurant Rue des Boucheries, n° 44, Paroisse Saint-Michel, Agé de Vingt-trois ans cinq mois. Taille de cinq pieds, « pouces », lignés. Visage brun, rond. Cheveux châtaignes. Sourcils noirs. Yeux gris. Nez aquilain. Bouche moyenne.

En foi de quoi Nous lui avons délivré le présent Congé pour aller à Etauliers, District de Bourg, Département de la Gironde.

Bordeaux, le Douze Août 1791.

Vu par Nous, *Colonel DEBRUL.*

TARDIEU, *Capitaine.*

Bon pour 13 jours.

Certifié par Nous, *Major BARBARON A.*

Patriotisme. — Au temps de l'Assemblée législative (octobre 1791-septembre 1792), de nombreux Français s'enrôlèrent volontairement pour combattre les Autrichiens et les Prussiens, qui, encouragés par les royalistes émigrés, se préparaient à envahir la France pour enrayer la Révolution. Celle-ci prit l'offensive et affirma sa volonté de faire la guerre aux rois pour la liberté des peuples.

Voici la reproduction de l'engagement d'un habitant d'Etauliers :

Je soussigné, Pierre Rodier, âgé de vingt-sept ans environ, taille de cinq pieds deux pouces, cheveux noirs, le visage rempli de petite vèrolle, etc. Natif de la Commune d'Etauliers. Déclare à MM. les Officiers Municipaux de la commune du dit Etauliers, chef lieu de canton, qu'en conformité de la loi du Vingt-cinq Janvier 1792, et Notamment de l'article 3 de la dite loy, Mon intention est de m'engager dans le Régiment de la Sarre, Infanterie en Garnison à Perpignan, pour y servir la Patrie l'espace de temps prescrit par la dite loi du 25 Janvier 1792. A cet effet, je Requiers MM. les Officiers Municipaux du dit Etauliers de m'octroyer mon engagement pour qu'il puisse me servir auprès de l'administration du District de Bourg pour l'obtention du prix de Mon engagement.

Fait de bonne volonté au dit Etauliers ce 22 Mars mil sept cent quatre-ving-douze. Le dit Rodier ne sachant signer a fait sa croix et marque ordinaire.

GOUJON, *maire.*

× VILLENEUVE, *officier municipal.*

BASTEAU, *comissaire.*

Convalescence. — Texte de l'enregistrement à la mairie d'un congé de convalescence :

« Je soussigné, officier de Santé de l'hôpital de Blaye, certifie que le citoyen André Dezage, d'Etauliers, sous-lieutenant dans la 148^e demi-brigade, est atteint d'un inflammation considérable de l'œil droit compliquée de fièvre continue, pour laquelle j'estime que ce citoyen est dans l'impossibilité physique de rejoindre son corps jusqu'à ce qu'il soit parfaitement guéri de cette maladie.

» En foi de quoi je lui ai donné le présent certificat.

» A Blaye, ce 23 vendémiaire, an 4^e de la République française (41), une et indivisible.

» LAMBERT, *officier de Santé.*

» LALANDE. »

André Dezage démissionna le 2 thermidor, 4^e année républicaine (20 juillet 1796).

Détresse. — Il n'est pas toujours aisé d'administrer une commune. En voici une nouvelle preuve :

Etauliers, le 16 Ventôse, an 4^e de la République française.

*L'Administration municipale du Canton d'Etauliers
Aux Citoyens administrateurs du Département de la
Gironde,*

CITOYENS,

Jusqu'à présent, nous n'avons pu nous procurer un secrétaire, quoi que nous ayons pu faire; de là résulte l'inactivité de cette municipalité dont les travaux ne sont déjà que trop arriérés, faute de cet agent absolument indispensable pour les activer. Veuillez, citoyens administrateurs, prendre en grande considération la situation où nous nous trouvons et nous envoyer quelqu'un en état de remplir ces fonctions auprès de nous, ou nous autoriser à en prendre un partout où nous le trouverons.

Nous ne pouvons vous taire non plus que nous sommes dans un état de détresse peu convenant pour une autorité constituée qui n'a même pas de bois pour se chauffer dans un temps aussi froid ni de moyens pour s'en procurer..

Car nous ne trouvons à en acheter que pour du numéraire qui nous manque absolument.

Salut et Fraternité.

(41) Dans le calendrier républicain français qui n'a été en usage que pendant treize ans, jusqu'au 1^{er} janvier 1806, on compte les années à partir du 22 septembre 1792, époque de l'équinoxe d'automne et de la fondation de la République (*Annuaire du Bureau des longitudes*, éd. 1913, p. 135).

— Le 23 vendémiaire an IV correspond au 17 octobre 1793 du calendrier grégorien.

Métaux précieux. — Un décret de réquisition voté par la Convention le 23 août 1793, sur la proposition de Lazare Carnot, « le grand Carnot, l'organisateur de la victoire », prescrivait la récupération des métaux nécessaires à la défense nationale. Plus tard, les métaux précieux furent également réquisitionnés.

Etauliers, le 17 ventôse, an 4^e de la République.

*L'Administration du Canton d'Etauliers
Aux citoyens administrateurs du Département de la Gironde.*

CITOYENS,

Toute l'argenterie provenant des Eglises des communes de ce canton a été portée dans le temps au District de Bourg, qui en a fourni des récépissés déposés dans les archives des communes respectives de cet arrondissement.

Salut et Fraternité.

Les loups. — Les loups, nombreux dans un pays plus boisé que de nos jours, attaquaient les animaux et même les passants. Nous extrayons des procès-verbaux des Assemblées de propriétaires des marais de Saint-Louis et Saint-Simon les passages suivants qui le soulignent clairement :

4 juin 1726.... « Etablissement d'un haras pour servir les juments de chaque paroisse. Les intéressés du marais disent que, tous les étalons ayant été hongrés, il n'y a plus d'élevage, et que, si on n'avait pas d'étalons, les jeunes poulains seraient dévorés par les loups, qui sont en grande quantité, n'ayant plus les étalons pour les en défendre.... »

2 mai 1784. « Les loups causant de grands ravages dans les marais, on décide de prier M. de Corminville de venir avec sa meute pour organiser une chasse aux loups, aux frais de la communauté. »

10 octobre 1812. « On donne une gratification double de celle du gouvernement aux individus qui tueront des loups, louves et louveteaux. »

Des battues étaient organisées périodiquement dans toute la région. Nous donnons ci-après le texte d'une invitation de notre Corps municipal d'alors.

Etauliers, le 19 Prairial, an 4^e.

*L'Administration Municipale du Canton d'Etauliers
A l'Administration Municipale du Canton de Plassac,*

autoriser et déterminer les bons citoyens à se réunir au citoyen Carte, officier général des armées de la République, à la surveillance duquel nous avons laissé la direction de cette chasse, aussi importante que pressante, pour opérer la destruction de ces bêtes voraces.

En conséquence, nous vous prévenons, citoyens, qu'elle aura lieu dans ce canton le vingt-sept courant au matin; nous espérons que vous voudrez bien réunir vos efforts aux nôtres, afin d'ordonner des batteurs au jour indiqué, dans votre arrondissement, pour que les animaux poursuivis ne trouvent pas de retraite.

Salut et Fraternité.

Pour l'instruction. — Les débuts de l'organisation de l'Enseignement furent plutôt difficiles. Lisons :

Etauliers, le 23 Prairial, an 4^e.

*L'Administration Municipale du Canton d'Etauliers
A l'Administration Départementale de la Gironde.*

CITOYENS,

Le citoyen Sermière nous ayans manifesté le désir qu'il aurait de se fixer dans ce canton pour instituteur, après avoir été admis en conséquence par le jury d'instruction à Blaye, nous nous empressons de vous le présenter. Nos plus chers désirs étant de trouver les moyens de propager les lumières et les connaissances si propres à former les hommes dignes de la République.

L'administration ne pouvant fournir à un instituteur un local, tant pour lui que pour recevoir ses élèves, nous espérons que vous voudrez bien avoir égard dans la somme que vous trouverez convenable de lui allouer pour lui tenir lieu.

Salut et Fraternité.

Etauliers, centre administratif et économique. — Etauliers est, avons-nous dit, au début de cette étude, un centre géographique. La lettre ci-dessous en est une nouvelle démonstration :

Etauliers, le 21 Nivôse, an 6^e.

*L'Administration municipale du Canton d'Etauliers
A l'Administration départementale de la Gironde.*

CITOYENS,

Nous nous empressons de répondre aux demandes que vous nous faittes par votre lettre du 3 Nivôse dernier concernant la réunion en tout ou en partie de notre Canton, conformément au vœu du Gouvernement.

Le Canton d'Etauliers comprend six communes, dont la plus éloignée

ainsi qu'aux administrateurs : trois auberges bien montées, plusieurs bouchons, dont majeure partie logent à pied et à cheval, boucheries, boulangères; cinq grandes routes y aboutissent et toutes très fréquentées; toutes ces ressources sont peu communes dans bien des cantons pour l'aisance des administrés.

Il y a dans l'étendue de ce canton assez peu de citoyens en état d'exercer les fonctions administratives.

Salut et Fraternité.

Un maître de poste. — Enregistrement à la mairie d'Etauliers d'une commission de maître de poste.

Le quinze Vendémiaire, an 10^e de la République française, enregistré une commission de Maître de poste aux chevaux du relais d'Etauliers délivrée au citoyen Jean Arnaud, de cette commune, par le Consul de la République française, le seize Fructidor, an Neuf.

RABAINE, *maire*.

Jean Arnaud remplit ces fonctions de maître de poste durant de nombreuses années. Il habitait l'immeuble que possède M. Roger Dunan, pharmacien, au débouché de l'ancienne voie romaine sur la route Nationale. Son poste ou relais était voisin.

Taxation des prix. — La taxation du prix de la viande est plus ancienne qu'on le croit communément. Le 29 septembre 1793, la Convention vota la loi du maximum fixant le prix le plus élevé des denrées.

Arrêté du 20 septembre 1806 relatif à la taxe de la viande de boucherie.

A compter du dit jour 20 septembre 1806, le bœuf, le veau, le mouton, demeurent taxés jusqu'à nouvel ordre à 8 sols la livre de 16 onces (42), la vache à 6 sols, la brebis à 3 sols.

Tous ceux qui passeront outre au présent arrêté seront mis à l'amende, conformément aux lois.

Le présent arrêté affiché et publié partout où besoin sera fait. Arrêté à la mairie d'Etauliers le dit jour, mois et an susdits.

RABAINE, *maire*.

On ne peut évidemment comparer ces prix et ceux de 1945.

(42) Avant l'application du système métrique en France (1^{er} janvier 1840), l'unité principale de poids était la livre-poids (latin *libra*) : elle se divisait en 2 mares, le marc en 8 onces, l'once en 8 deniers et le denier en 24 grains.

**

Passages de Napoléon I^{er}. — En ce début du XIX^e siècle, il existait à Etauliers deux hôtels tenus respectivement par les familles Dezage et Moreau, tous deux à droite de la route Royale, séparés par une faible distance, en face de la place centrale, et dont nous avons déjà parlé au sujet de cette dernière.

L'hôtellerie Dezage, la plus luxueuse, était située dans l'immeuble qui, avec ses dépendances : logement des domestiques, écuries, remise, etc., occupait l'emplacement du groupe scolaire-mairie actuel.

L'autre était l'hôtellerie Moreau, plus tard maison Rocher, qui existe encore.

Le 3 août 1808, Napoléon, à cette époque tout auréolé de gloire, l'impératrice Joséphine et leur suite, firent un court arrêt à Etauliers, à leur retour de Bayonne, où l'Empereur avait reçu les souverains espagnols... Le cortège impérial arriva vers minuit et repartit le lendemain matin. Le voyage s'acheva le 14 août au Palais de Saint-Cloud. (E. Rousselot, *Napoléon à Bordeaux*, André Goujas, maire de Saint-Antoine, *Notes historiques sur la Garosse*.)

Une autre halte de l'Empereur eut lieu le 29 octobre 1808 (43), alors qu'il se rendait en Espagne, où ses armées, commandées pourtant par des généraux braves et habiles, étaient tenues en échec par les résistances nationales appuyées par une armée anglaise.

Déjà, dans les premiers jours d'octobre, la Préfecture avait avisé les mairies des communes traversées par la route Impériale du prochain arrêt de l'Empereur à Etauliers, tout en les invitant à faire immédiatement nettoyer et réparer cette route, à combler les ornières, etc. Cette précaution était presque superflue, puisque Napoléon, après un court arrêt dans notre localité, devait prendre la direction de Saint-André-de-Cubzac, par le Poteau et le poste de Fontarabie, évitant ainsi Blaye, pour suivre un itinéraire raccourci.

Le maire d'Etauliers, Xavier Baffort, notaire, fit l'impossible pour recevoir au mieux l'Empereur, l'impératrice Joséphine et leur suite. Un arc de triomphe garni de feuillage fut dressé à l'entrée du bourg, du côté de Mirambeau, avec des inscriptions

(43) D'après *la Liberté du Sud-Ouest* du 3 juin 1921, P. I. MARSI, et *l'Avenir Blayais et Jonzacais* du 19 octobre 1933, A. P. RINGEADE. Récit de la grande fille du maire d'Etauliers, la Comtesse de Chavigny.

en leur honneur. Les maisons étaient pavoisées, des banderolles sillonnaient la route Impériale et toutes les rues adjacentes.

L'hôtellerie Dézage, où devaient descendre les souverains, avait été blanchie et nettoyée de fond en comble. Toutes les chambres avaient reçu des suppléments de meubles. On avait installé un cabinet de toilette et une salle de bain pour l'Impératrice, un salon et un cabinet de travail pour l'Empereur. Le grand maréchal du Palais, Duroc, avait du reste envoyé une estafette deux jours avant le passage de Napoléon et on suivait exactement ses instructions.

Il devait y avoir six voitures⁽⁴⁴⁾ : l'Empereur, l'Impératrice, les aides de camp et les chambellans, les dames d'honneur et d'atours, le grand maréchal, la sixième était pour les gens de service. Un fourgon contenait la vaisselle, le linge, les provisions, etc.

Tout ce monde ne devait pas séjourner, seulement prendre un repas à l'entrée de la nuit, puis le cortège allait repartir. Napoléon avait la plus grande hâte d'arriver à Hendaye pour traverser la Bidassoa et rejoindre ses armées en campagne. Les maîtres de poste avaient reçu l'ordre de tenir prêts tous les relais de chevaux nécessaires : il comptait être en Espagne en trois jours; en se déplaçant à toute allure.

Dans la matinée du jour où allait arriver l'Empereur, le fourgon se présenta avec les cuisiniers et les maîtres d'hôtel, qui se mirent à préparer le dîner, dressèrent les tables, mirent les couverts, allumèrent les fourneaux et, en peu de temps, tout fut prêt.

Le soir, bien avant la chute du jour, une foule immense s'agitait dans Etauliers, et les arbres de la route — alors fort nombreux — étaient déjà garnis de curieux, surtout près de l'arc de triomphe, où devaient s'arrêter les voitures.

Des vigies avaient été placées à quelques centaines de mètres en avant, et avaient pour mission de tirer fusées et pétards, en guise de salves d'artillerie, à la vue des voitures.

A l'arrivée du cortège, la foule, difficilement contenue par la gendarmerie, poussa des vivats et des clamours enthousiastes. Les voitures s'arrêtèrent comme prévu devant l'arc de triomphe. Le maire s'approcha de la portière de l'Empereur, entouré du conseil municipal et des notables, et sa petite-fille (16 ans), de celle de l'Impératrice, avec plusieurs jeunes filles, toutes vêtues de blanc. Après un court compliment de l'un et de l'autre, et les remerciements, Napoléon et Joséphine donnèrent

rent rendez-vous après dîner, à l'hôtel, au maire et à l'adolescente.

Toutes les voitures repartirent et entrèrent dans la cour de l'hôtellerie, où M. et Mme André Dézage reçurent les souverains, qu'ils accompagnèrent dans leurs appartements. Ils revenaient lorsque le sous-préfet de Blaye, tenant une valise à la main, leur demanda une chambre pour revêtir son uniforme avant de se présenter à l'Empereur. Or toutes les chambres étaient déjà occupées... Appelant un domestique, l'hôtelier lui dit :

« Conduisez M. le Sous-Préfet dans l'écurie et mettez votre lanterne allumée dans le tambour où vous couchez, afin qu'il puisse y faire sa toilette. »

« Voilà tout ce que je peux faire pour vous », dit-il au sous-préfet.

Et c'est ainsi que le premier magistrat de l'arrondissement de Blaye eut comme cabinet de toilette le tambour de l'écurie...

Les souverains mangèrent fort peu de toutes les excellentes viennoiseries qu'on leur avait servies en abondance. Ils avaient diné séparément — on parlait déjà de leur divorce — et l'Empereur ne prit que des œufs à la coque.

Un mameluck, Roustan, — magnifique avec son uniforme rouge et or et son énorme bonnet à poil qui le faisait paraître encore plus grand — introduisit, après le repas, le maire et sa petite-fille, qui furent fort bien reçus par Napoléon et Joséphine.

Dans la soirée, tout le cortège impérial partit pour Saint-André et le port de Cubzac, où l'empereur, s'embarquant sur un yacht, traversa la Dordogne; en arrivant à Saint-Vincent, il enfourcha un cheval d'artillerie qu'il trouva sur le port et franchit en trois quarts d'heure, dit-on, la distance le séparant de Bordeaux...

Quelque temps après, le journal *la Quotidienne* annonçait que Napoléon avait atteint l'Ebre le 6 novembre, qu'il avait pris immédiatement le commandement des armées, lesquelles vainquirent bientôt les Espagnols et les Anglais. Mais ces succès furent sans conséquence, et, lorsque l'Empereur revint en France, les affaires d'Espagne allèrent de plus en plus mal...

Plus tard, la maison André Dézage passa dans les mains du petit-fils, Paul-Ernest Perrault (père)... Lors de sa transformation en vue de la construction du groupe scolaire-mairie, on laissa subsister en 1903-1904 une cheminée de style Renaissance de grande valeur, qui fut modifiée par l'adjonction d'un rideau de céramique vernissée, et se trouve dans la salle du premier étage du Conseil municipal. On la montre aux visiteurs comme

Les voyages au début du XIX^e siècle. Le commerce. — Au début de son règne, Napoléon avait fait élargir en certains points, réparer et repaver la route Impériale Blaye-Saintes, très fréquentée par les diligences, berlines, cabriolets, courriers, voitures ordinaires et charrettes, Blaye étant alors considéré comme « port de mer ». Il n'existe point à ce moment de communication directe avec Bordeaux, puisque personne n'avait encore songé à construire le pont de Cubzac sur la Dordogne (1879-1883), et que le pont de pierre sur la Garonne, décreté par Napoléon I^r à son premier passage à Bordeaux en avril 1808, ne fut terminé que le 25 août 1821. (Les premiers chemins de fer furent créés en France en 1837.)

Pour aller dans la grande ville, il fallait d'abord se rendre d'Etauliers à Blaye par la route⁽⁴⁵⁾, puis s'embarquer. On venait de fort loin, et, chaque semaine, voitures publiques, messageries royales, y amenaient des voyageurs de Paris et La Rochelle. C'était l'âge d'or de la route et du fleuve.

L'embarquement et le débarquement des voyageurs à Blaye s'opéraient au moyen de yoles et de couralins. Les bateaux à vapeur à aubes commencèrent vers 1820 le service entre Bordeaux et Blaye.

En 1838, il existait deux services réguliers de voitures publiques de Saint-Ciers-la-Lande à Blaye, avec arrêt à Etauliers.

« Pour aller et venir de Bordeaux à Blaye, il y eut de tous temps deux bateaux par marée, l'un appelé « passage » pour « passer » les différentes personnes qui se présentaient avec leurs hardes, malles ou porte-manteaux, et l'autre, pour être fretté par les personnes qui le jugeaient à propos pour leurs commodités particulières, relativement aux règlements des 10 mars 1693, 31 décembre 1712 et 12 avril 1794, ces derniers ayant annulé les précédents. »

Une cinquantaine de personnes effectuaient quotidiennement le voyage.

Les règlements précités stipulaient que les bateaux de passage et de frêt devaient être montés par un patron ou maître de chaloupe, trois matelots et un mousse. Le nombre de ces bateaux était de dix-huit, et il arrivait souvent qu'au lieu de deux, il en partait trois ou quatre, ce qui soulignait, pour cette époque, le nombre important des voyageurs.

(45) Le bicyclette (appelé d'abord vélocipède) parut en 1861, année de l'invention de la pédale, et le tricycle en 1867, mais ces deux modes de locomotion, lourds ou peu pratiques, malgré les perfectionnements

Les jurats de Blaye et Bordeaux veillaient à la sécurité des passagers sur la Gironde. Les marins qui faisaient le trajet de Blaye à Bordeaux avaient dû subir un examen, être reçus pilotes et patrons de chaloupe. Les barques en mauvais état ne pouvaient naviguer avant d'avoir été radoubées.

« Les marchandises expédiées par Bordeaux vers l'intérieur du pays empruntaient de préférence la voie fluviale, qui n'exigeait pas de transbordement sur la Garonne et la Dordogne, et Blaye, si heureusement placé, était devenu, depuis un siècle, un lieu d'entrepôt général pour les expéditions. Les gabares y amenaient journallement de Bordeaux des balles de laine et de coton, des denrées coloniales, de la résine, du goudron. Dénormes charrettes les y prenaient et rayonnaient dans tout l'Empire, en traversant la Saintonge et le Poitou. Les charretiers voyageaient en compagnie de six ou sept, afin de pouvoir se prêter mutuellement assistance et renfort en cas de besoin. Chacun était réglementairement muni d'un eric et d'un pic pour combler les ornières fréquentes sur cette route de Saintes, pavée en moellons, mais mal entretenue, comme la plupart des autres à cette époque guerrière. Les étapes étaient courtes : 8 ou 10 kilomètres. Dans tous les relais ou postes, à Etauliers en particulier, il existait des hôtels⁽⁴⁶⁾ ou simplement des auberges, avec de vastes écuries, qui ont disparu depuis un demi-siècle. »

Bataille de la Comtau, 1814. — Fin 1813, l'armée anglo-espagnole, commandée par Wellington, qui avait vaincu en Espagne l'armée du maréchal Soult, franchit la Bidassoa et entra en France, battant encore les Français le 27 février 1814 à Orthez, le 10 avril à Toulouse. Pendant ce temps, une colonne anglaise s'était dirigée vers Bordeaux, non défendue, qu'elle occupa, laissant un détachement s'emparer de Libourne, tandis que les troupes du général L'Huillier, venant des Pyrénées et combattant tous les jours, avaient passé par Bazas, Langon, Blaye, continuant leur retraite vers Saintes, poursuivis par les Anglais. C'est ainsi qu'Etauliers connut l'invasion étrangère.

Nous extrayons de *l'Histoire de Blaye*, par l'abbé P.-E. Bellemér, le passage suivant, qui pourrait être intitulé : La bataille de la Comtau d'Etauliers⁽⁴⁷⁾.

(46) Vers 1880, l'un des hôtels les plus renommés était l'hôtel du Médoc, tenu par les dames Labeyrie et Laumonnier (aujourd'hui maison Ém. Favereau) à l'angle des routes Nationale et de Saint-Savin. En 1904, à grande distance, fut créé le restaurant des Platanes (propriétaire,

« Le début de l'action eut lieu dans les prés de Mme Bineau. Tout se réduisit à une simple escarmouche : 3 ou 4 coups de canon et quelques coups de fusil tirés de part et d'autre; 1 ou 2 morts trouvés au lieu dit le Bois de Bonnin, commune d'Etauliers. Le lieu a conservé la désignation du fait et s'appelle encore aujourd'hui « au corps mort ».

Les Français, au nombre de 200 ou 300, jeunes recrues de 16 à 18 ans pour la plupart, étaient mal équipés, avaient peine à se tenir des suites de la fatigue et des privations, et ne disposaient que de deux pièces de canon. Leur retraite fut continue.

Ils avaient été rencontrés vers Saint-Girons par un détachement d'Anglo-Portugais, commandés, dit-on, par La Rochejacquelin et un général anglais, qui, venu par des chemins de traverse, cherchaient à leur barrer le passage; ces étrangers, qui étaient environ 600, avaient 4 pièces de canon et 2 obusiers.

« Lorsque les deux détachements furent assez rapprochés, les Anglais tirèrent 4 coups de canon, quelques coups de fusil furent échangés, comme nous le disons plus haut. Tout se borna là. Le colonel du 20^e de ligne, blessé mortellement, succomba le même jour; son corps fut inhumé dans le cimetière de Cartelegue. » (Note de M. P. Baffort, ancien notaire.)

Le quartier général anglais ne s'établit à Etauliers que pour vingt-quatre heures, allant coopérer aussitôt au siège de Blaye, qui fut levé lorsque le défenseur de la citadelle eut connu par un officier parlementaire la capitulation de Paris, le 30 mars, et l'abdication, le 6 avril, de Napoléon à Fontainebleau.

« Les Français, ayant dû céder devant le nombre, continuèrent leur retraite où les Anglais les poursuivirent jusqu'à Saint-Aubin. La marche de l'ennemi avait été un moment enrayer au Pas-des-Fenêtres par une forte inondation qui couvrait toute la Vergne et par une barricade de fagots et de charrettes placées en travers du pont et de la route Impériale, et auxquels les Anglais mirent le feu.

» On raconte que les Britanniques se conduisirent d'une

13 février 1822), à l'auteur blayaïs précise « qu'après enquête près des contemporains de cet événement, le fait s'est passé le jour de Pâques 1814 » (lequel était le 10 avril, selon *The World Almanac and Encyclopedia*, New-York, 1914, Easter Sunday, p. 31).

Nous lisons dans *Le siège de Blaye, en 1814*, par le Dr J.-B. GÉLINEAU (né le 23 décembre 1828), p. 63, que le jour des Rameaux était le 3 avril (donc Pâques était bien le 10).

D'autre part, selon un journal manuscrit du sieur J. Doret, d'Etauliers,

manière loyale et convenable. Ils avaient pour mission de s'appliquer à ne point produire de mécontentement chez les habitants, de ne faire aucun mal et de payer comptant toutes les fournitures qui leur seraient faites.

» Un M. Mallet (48), surnommé l'Anglais (sans doute parce que, capitaine de navire, il avait voyagé en Angleterre), servait d'interprète et était parvenu ainsi à rendre quelques services aux deux partis.

» Comme Etauliers se trouvait trop petit pour fournir des logements à tout le monde, on dut placer des soldats dans les villages les plus voisins. Un commandant anglais logeait chez un nommé Bellot, à la Blanchetterie, commune de Braud. Il avait rassuré ses hôtes par une attitude très digne et en les engageant à vaquer à leurs affaires sans aucune préoccupation. »

Malgré la discipline générale, il y eut quelques relâchements particuliers, comme il arrive souvent en pareils cas.

À Thomas-Laurent, habitait une femme, Mériochoaud, coquettière, qui, certain jour, arrivait du marché de Montendre avec des corbeillons pleins d'œufs; en quelques instants, elle fut entièrement dévalisée par les Anglais, très friands de cette marchandise, qui percèrent les œufs aux deux bouts et les insufflèrent d'un trait par la seule force de l'aspiration. Ils avaient bien promis de payer cette consommation abusive, mais lorsque « le quart d'heure de Rabelais » eut sonné, ils feignirent de ne pas comprendre et s'esquivèrent les uns après les autres.

Ces consommateurs à bon compte revinrent le lendemain, croyant trouver même aubaine économique, mais la coquettière, avertie à temps par son père, s'enfuit par l'arrière, emportant les œufs qu'elle avait chez elle.

» Ces faits s'accomplirent dans une période où tout Etauliers fut inondé. On assure que jamais, depuis, il n'est survenu pareille inondation, et elle était si générale que les Anglais furent obligés d'établir les faisceaux de leurs armes dans l'eau, ne trouvant aucun autre lieu de ce pays plat pour lui faire jouer un pareil office.

» Un nommé Serpaud, de Saint-Aubin, alors enfant, avait trouvé le moyen d'en prendre un. Il l'a gardé, et sa famille le conserve comme souvenir de cette époque fâcheuse. (Notes de M. P. Tessier, maire d'Etauliers.). »

(48) M. Mallet, propriétaire d'un terrain confrontant à l'ancienne voie romaine, contigu au vieux cimetière entourant l'église, eut des démêlés,

En 1914-1918. — Pendant la guerre 1914-1918, Etauliers ne souffrit pas matériellement. Quelques réfugiés parisiens et belges vinrent lui demander asile et furent accueillis comme il convenait.

Au début de 1918, notre commune salua l'arrêt de quelques détachements d'Américains, considérés comme messagers d'espérance et de victoire. Leurs lourds camions, dont certains portaient l'écusson Y. M. C. A. (Young men's Christian Association), et leurs silencieuses voitures automobiles grises et noires aux initiales bien connues U. S. A. (United States of America) sillonnèrent plusieurs fois notre route Nationale. Bon nombre d'entre eux devaient s'illustrer à la reprise de Saint-Mihiel et dans les sanglants combats des plaines champenoises.

Etauliers conservera le souvenir de ces vaillants fils du Nouveau Monde, et surtout de ceux qui, à l'ombre du drapeau parsemé d'étoiles (the « Star-Spangled Banner »), sont tombés pour la France et la liberté du monde à partir du 6 avril 1917.

Le 11 novembre 1918, à 5 h. 40, l'Allemagne vaincue signe l'armistice dans la forêt de Rethondes (Aisne), et les hostilités prennent fin à 11 heures.

Guerre 1939-1940. — 3 septembre 1939. La guerre ! Le 24 septembre et jours suivants arrive un contingent de 16 évacués de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle, qui sont logés dans les locaux libres.

L'offensive allemande du 10 mai 1940 provoque l'exode des habitants du Nord vers notre Sud-Ouest. Dès le 26 mai, nous enregistrons les premières arrivées de Français fuyant l'en-vahisseur, et qui seront bientôt au nombre de 39. Le 30 mai, nous recevons 224 évacués belges, pour la plupart pilotes de l'Etat belge, avec leurs familles, venus surtout d'Ostende par Saint-Malo, auxquels s'ajoutent 13 autres les jours suivants, soit au total 239 personnes. Ces divers réfugiés auront hâte de revenir dans leurs foyers, et partiront par petits groupes, soit par le train, soit en automobile, les derniers d'entre eux quitteront Etauliers le lundi 12 août, par train spécial.

Notre commune n'avait vu les premiers uniformes étrangers que le 23 mars, où deux camions d'Anglais s'arrêtèrent au restaurant M. Suire, au nord de la place, pour prendre leur petit déjeuner; ils venaient de La Rochelle et se rendaient en mission à Bordeaux, nous dirent-ils.

Le 20 juin 1940, à 18 h. 30, nous sommes témoins d'un fait de guerre. Pris en chasse par deux avions français, un bom-

Favereau, brisant plusieurs gros pins, creusant plusieurs entonnoirs de diverses grandeurs, dont les plus profonds atteignaient 2 mètres. Dégâts matériels seulement.

Le 22 juin, le Service de santé de Vanves (Seine), replié à Etauliers depuis le 13 juin, part en camions pour Mussidan afin d'éviter d'être fait prisonnier, laissant sur place 36 civils du même Service, qui ne seront rapatriés que le 12 août.

L'occupation allemande. — 22 juin 1940 ! Date tristement mémorable : l'Armistice signé à Rethondes à 18 h. 36. Le 26, les premiers détachements de l'armée d'occupation, en camions, suivis de canons tractés et de tanks (chars d'assaut) traversent notre localité sans s'y arrêter, se dirigeant vers Blaye. Le jeudi 27, les Allemands occupent Etauliers et répartissent leurs véhicules motorisés sous les ombrages publics et privés, ainsi que les halles.

La kommandantur locale s'installe à la maison Baffort, inhabitée. L'hôtel des Voyageurs, propriétaire M. Dupuch, est réquisitionné. Les officiers, des sous-officiers et quelques soldats sont logés chez l'habitant; d'autres soldats, dans la mairie, les maisons libres, les halles. Peu ou pas d'Allemands hors de l'agglomération. L'infirmerie est établie au chalet suisse, vacant.

Deux lignes téléphoniques indépendantes sont installées pour relier la kommandantur aux localités voisines, et des motocyclistes se déplacent fréquemment. Les horloges indiquent l'heure de l'Europe centrale, dite allemande.

Le ravitaillement des troupes est assuré par un camion de Bordeaux.

Le secrétariat de mairie est transféré, d'abord pendant quelques jours, dans la salle d'attente du docteur Louis Dunan, puis dans la maison basse de Mme Vve G. Perrault, pour revenir à son lieu d'origine, qu'il n'a plus quitté.

L'occlusion des lumières est obligatoire et les cafés ferment à 21 heures. Toute circulation nocturne des piétons et véhicules est interdite entre 22 heures et 6 heures. Gendarmes locaux ou allemands, soldats de l'occupation, veillent à l'application de ces mesures. Toute la nuit, un soldat avec casque et fusil (ensuite deux, puis trois) fait la patrouille à pas lents, martelant le sol de ses bottes ferrées, l'arme au bras, entre le cafetier four de la route de Marcillac et le boulevard, en contournant la place des Halles. Le couvre-feu est annoncé au sifflet, puis à la trompette, ainsi que le réveil de la troupe.

Les armes de toutes sortes et leurs munitions sont déposées,

Les greniers doivent être débarrassés de toute matière inflammable.

Le drapeau à croix gammée flotte au sommet du mât dressé en face de la kommandantur, où le rassemblement des hommes s'effectue tous les matins.

Toute la journée, des uniformes vert réséda sillonnent les voies de l'agglomération.

Parfois, les détachements comprennent une centaine de chevaux, qui sont conduits dans certaines prairies, en accord avec la municipalité. Un canon de D. C. A. est installé temporairement (3 fois) sur la terrasse de la mairie.

A aucun moment, la discipline ne se relâcha. Les hommes étaient constamment tenus en haleine, hors des exercices et manœuvres quotidiens, par le nettoyage des armes, des camions, ou encore par les soins corporels et le pansage des chevaux. Le dimanche, repos, parfois cinéma à Etauliers (salle Rivière) ou à Blaye (Monteil).

Les hommes défilaient au pas en chantant pour se rendre à la manœuvre ou au tir (fusil, mitraillette, mitrailleuse) sur le terrain municipal de sport, dans la Vergne, les villages voisins, dans les marches, et, pendant la dernière année d'occupation, au stand de tir qu'ils avaient établi à 400 mètres des premiers pins du chemin de Furet.

Lors des tirs réels dans la Vergne ou au stand, les approches de ces lieux étaient interdites, et des factionnaires veillaient à l'exécution de cette prescription.

Pour avoir enfreint le règlement d'interdiction de circulation nocturne, M. Jean Varailha, märeyeur à Saint-Ciers-sur-Gironde, permissionnaire d'Allemagne, qui rentrait chez lui en automobile avec sa femme et des amis, venant du Pontet, où il s'était arrêté au retour de Bordeaux, fut blessé mortellement d'un coup de fusil, le lundi 6 mars 1944, à 4 heures, devant la pharmacie Quichaud, et expira en arrivant chez le docteur L. Dunan. Il fut inhumé dans sa commune.

La durée moyenne du séjour de chaque détachement — 130 hommes environ — était de trois semaines, avec intervalles variant de huit jours à trois semaines, ou même davantage. Dans l'ensemble, Etauliers fut occupé trois ans deux mois en quatre ans un mois.

Le 10 janvier 1944, craignant un débarquement anglo-américain, les Allemands commencent divers travaux de défense : tranchées dans le bourg, le long de la voie ferrée, au bord des chemins, dans les prés, les champs, les bois, sur tout

à tour de rôle, et par groupes, sont requis de participer sous la surveillance d'un soldat armé. Des obstacles anti-chars de la ligne Maginot sont disposés au bord de la route nationale dans la Comtau, à la gare et à la Vinette.

Le lundi 31 juillet, 4 Allemands de passage examinent minutieusement les ponts et ponceaux de la localité, dans l'intention de les miner, mais sans donner suite à leur projet. Le dernier surveillant des travaux, dernier soldat de l'occupation locale, qui se trouvait seul depuis huit jours à Etauliers, est relevé et n'est pas remplacé.

A partir de cette dernière date, les Allemands du Sud-Ouest hâtent leur départ vers le Nord, et, de jour ou de nuit, quittent notre région dans leurs camions lourdement chargés de munitions, vivres, butin, etc. C'est qu'ils redoutent l'avancé rapide des Anglo-Américains en Normandie et constatent qu'ils sont pourchassés de tous côtés par les Forces Françaises de l'Intérieur (F. F. I.), de plus en plus nombreuses et bien organisées, qui coupent leurs voies de retraite.

La libération. — Le 30 août 1944, les maisons sont pavooisées pour la première fois depuis cinq ans, pour fêter la libération d'une grande partie du territoire girondin, celle de Paris et l'avènement de la IV^e République. Un groupe de volontaires comble la tranchée du Monument aux Morts, hisse le drapeau tricolore au sommet du mât où flottait naguère le drapeau hitlérien, et la population s'incline, hommage patriotique, devant le Monument, qu'elle a fleuri.

Le 1^{er} septembre, pour remercier dignement le détachement des F. F. I. de Reignac, un rassemblement de la population a lieu devant la mairie, avec discours, exécution de chants patriotiques par les enfants des écoles et un pick-up installé au premier étage. Une couronne est déposée au Mémorial des Morts.

Le 14 décembre, enthousiasme général et pavoiement des habitations. Une compagnie des F. F. Libres, 91-3, vient des environs de Belfort pour se reposer à Etauliers. On fait fête dans les plus humbles foyers à nos braves soldats, dont quelques-uns avaient déjà combattu en Afrique du Nord, notamment à Bir-Hakeim.

Les bureaux de l'Etat-major sont installés dans toutes les salles libres de la maison de Mme Vve G. Perrault. Le 17, revue du colonel, sur la place; ascension des couleurs au sommet du mât dressé au milieu de la place; exécution de morceaux patriotiques par une musique militaire.

Cette compagnie était composée quotidiennement en renouvellement

Les 25 et 26 décembre, elle se rend à pied à la gare de Saint-Christoly, où elle s'embarque pour Dijon.

Entre temps, depuis la libération, plusieurs automobiles d'officiers ou spécialistes anglais, portant l'écusson de l'Union Jack (drapeau britannique), et d'officiers ou techniciens américains, aux initiales U. S. A., avaient traversé notre bourgade sans s'y arrêter.

Etauliers, comme toutes les communes de France, s'est associé au deuil de la grande République américaine, à l'occasion de la mort de son éminent Président, Mr. Franklin D. Roosevelt, né le 30 janvier 1882 à Hyde Park, N. Y., décédé presque subitement le 12 avril 1945 à Warm Springs, Ga.

Le mouvement d'opinion en faveur du vote des femmes, qui est chez nous plus ancien et plus doctrinaire, quoique moins retentissant qu'ailleurs, chez les suffragettes anglaises par exemple — l'Union française pour le suffrage des femmes s'est fondée en 1909 — ne prit réellement corps en France qu'en 1917... C'est le 12 septembre 1944 que le Gouvernement provisoire de la République française décida d'accorder aux femmes le droit de suffrage, complétant ainsi l'œuvre de la République de 1848, qui attribuait aux hommes seulement le droit de vote.

Aux élections municipales du 29 avril 1945, Mme G. Perrault, veuve de l'ancien maire et conseiller général, fut élue conseillère municipale, inaugurant à Etauliers la participation de l'élément féminin à la gestion communale.

La capitulation allemande. — Vaincue sur tous les fronts par les forces alliées et unies : américaines, britanniques, russes, françaises, yougoslaves, polonaises, tchèques, grecques, etc., qui ont résolu et battu ses armées sur son propre sol, ses grandes régions industrielles anéanties, ses grandes villes, ses nœuds ferroviaires, ses ponts, ses voies de communication, ses aérodromes, son aviation, détruits sous les coups multipliés des puissantes, nombreuses formations de bombardiers américains et anglais, l'Allemagne signe sa capitulation inconditionnelle le lundi 7 mai 1945, à 2 h. 41 du matin, dans une petite école de Reims, quartier général du commandant en chef des forces alliées, le général américain D. D. Eisenhower.

Cette nouvelle, à laquelle le monde entier s'attendait depuis plusieurs jours, lancée par la radio l'après-midi à 13 heures, provoque l'allégresse générale. Aussitôt, les maisons sont pavées aux couleurs des nations unies, les cloches des églises sonnent à toute volée et longuement, les explosions des bombes marquent l'insouciance aux échos d'éloigner le feu de l'hom

Le même soir, à Etauliers, un cortège se forme, drapeau, tambours et clairons en tête, défilant dans l'artère principale aux accents de la *Marseillaise* et du *Chant du départ*, ponctués par les cris : « Vive de Gaulle ! Vive la République ! Vive la France ! ». Un bal clôture cette inoubliable journée.

Les deux soirées suivantes, ces manifestations populaires se renouvellent, suivies d'un rassemblement général sur la place. Malheureusement, nous eûmes à regretter, le mardi 8 mai, vers 10 heures du soir, l'accident, dont fut victime le jeune Pierre Pinaud, 18 ans, artisan occasionnel, qui, au départ d'une bombe, eut les extrémités de trois doigts déchiquetées.) Feux de joie et rondes entre les halles et le mât des F. F. L.

Du 3 au 13 juin, période d'échange des billets de banque de 30 à 3.000 francs contre d'autres de même valeur, mais de type différent. (Enquête ministérielle.) Les hommes d'Etauliers, puis ceux de Générac, âgés de 18 à 60 ans, se tiennent par groupes, en faction, armés, relevés toutes les six heures, devant le bureau de poste et la perception. La nuit, un soldat de l'armée régulière, détaché du poste cantonné à l'hôtel des Voyageurs, monte la garde avec eux.

18 juin 1945 : 5^e anniversaire de la Résistance décidée en 1940 à Bordeaux, rue Vital-Carles, par le général Ch. de Gaulle, aujourd'hui chef du Gouvernement provisoire de la République française : « La France a perdu une bataille, mais elle n'a pas perdu la guerre ! » Paroles prophétiques. — Les enfants des écoles, drapeau et clairon en tête, défilent en bon ordre dans les diverses voies du bourg en chantant l'hymne national.

Une matinée et une soirée dansantes organisées par les Prisonniers et Déportés du travail rapatriés, le 8 juillet, sous les Halles spécialement aménagées par eux, ont obtenu un plein succès.

Dates de naissance de quelques personnalités d'Etauliers aux XIX^e et XX^e siècles :

FONTAINE (Pierre), marchand de farines, 21 avril 1824.

MÉYNARD (Léopold), propriétaire, 13 octobre 1863.

MORÉAU (Jean) fils, propriétaire, 1^{er} avril 1836.

PERRAULT (Georges), propriétaire, 30 mai 1863.

PERRAULT (Prosper) fils, propriétaire, 13 mai 1837.

POUZET (Arnaud) ainé, propriétaire, 2 octobre 1817.

POUZET (Arnaud) jeune, propriétaire, 26 avril 1822.

SIRÉ (François) ainé, propriétaire, 8 brumaire an XIV, 29 octobre 1805.

TESSIER (Pierre), propriétaire, 13 février 1822.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

au 18 septembre 1945.

COMMUNE D'ETAULIERS
COMMUNE DE REIGNAC

LES « AMIS DU VIEUX BLAYE ».
CAISSE DES ECOLES DE GENERAC.
ECOLES DE BRAUD

Anglade : Mme Vve BRUNETEAU (Eva), Mlle RAYMOND (Carmen);
MM. GUILLON (Jean), *maire*; ARNAUD (Jean-Gaston), BALLAIS
(Pierre), BOUYÉ (Elie), HERVÉ (Raymond), HOSTIN (Louis),
MENANTEAU (René), SAINT-JEAN (Joseph).

Bœaurepaire (Oise) : M. le marquis Albert DE LUPPÉ, *maire*.

Berson : M. AUXÉMÉRY (Gontran).

Blaye : MM. ANGIBEAU (Louis), BIROLLEAU (Emile), BITAUBÉ
(Henri), COMBES (Daniel), DELORD (Bernard), DOUILLET (Emilién),
ELIE (Edmond), GILLY (Adrién), LÉGERAT (Roger),
MAILLARD (Jean), MARAND (Camille), POUFERRIÉ (Paul), RABOUTET
(Paul), VÉRAT (Louis).

Bordeaux : MM. DENAMIEL (Robert), GENIS (Elie).

Braud : Mme Vve PAYS (Gisèle); MM. GAY (Gilbert), *maire*;
BAILLARGE (Alcée), CROTTE (Paul), LAPEYRE (Roger), MOULINAUD
(Gabriel), PAYS (René), PRISUL (Nelson), SALZAT (Talismor).

Azac-Braud : Mme DURET (Madeleine); Mlle MAINVILLE (Clotilde);
MM. AUDUREAU (Alcée), BERNETIÈRE (Elie), BERTEAUD
(Fernand), CHAPRON (Henri), FAYERAUD (Elisée), LEBOST (Jean),
MARCHAIS (Ernest), MARSAUD (Kléber), RENOU (Augustin).

Bussac-Forêt : MM. CERCEAU (Hector), FRETTEL (André).

Campugnan : Mmes MOREAU (Céline), ROY (Jeanne); MM. EYMARD,
maire; DOUBLÉT (Emmanuel), DUPAS (Oscar), HOSTEIN (Mar-

Carbon-Blanc : M. LAROCHE (Henri).

Carignan : M. MILPIED (Jean).

Cartelègue : Mme Vve JOLLET; MM. ALLARD (Camille), ARRIVÉ
(Etienne), BEAU (Elisée), BÉGUEY (Pierre), BOURDILLAS (Gérard),
BROQUAIRE (Norbert), DELOUME (Marel), GOVAS (Camille),
GUÉRINEAU (Alfred), HAURE (André), HAURE (Marcel),
LHOUMEAU (Marc), MORILLON (Gilles), NOBLE (Joseph), NOBLE
(Raymond), NOUHET (Marcel), SICARD (Robert), SULPICE
(André), THIBAUD (Abel).

Civrac : M. LACROIX (Edouard), *maire*.

Etauliers : Mmes Vve AUDOIRE (Marie), BACLE (Marie), Vve BER-
TAUD (Reine), Vve BOURGEOIS (Maria), CASSÉ (Yvonne),
Vve CHAGNEAU (Marthe), CHAGNEAU (Yvonne), Vve CREUZÉ-
DESCHATELLIERS (Jeanne), Vve DEBOT (Marie), DÉLORIÉ
(Félida), DUC (Adèle), DUFOURG (Paulette), DUMONT (Ray-
monde), GARBay (Marie-Louise), GARDERON (Yvonne),
Vve GLÉMET (Augustine), Vve GRUGÉ (Henriette), HORAUD
(Albertine), JARRETON (Augustine), Vve JAULIN (Marie),
Vve LIGNIER (Irène), LINS (Fernande), Vve MEYNARD (Noémie),
Vve NOBLE (Augustine), Vve PASCAL (Marie), Vve PERRAULT
(Jeanne), Vve PROUST (Germaine), Vve ROY (Amélie),
Vve SOUBES (Angèle).

Mles DORÉ (Jeanne), DUPONT (Aline), GAUTRAUD (Georgette),
PEINEAU (Claudette), SAPINEAU (Jacqueline), VICHOT
(Elisabeth), VIGNAUX (Augusta).

MM. BLANC (Albert), *maire*; AÉBI (Pierre), AÉBI (René),
ALLARD (Gaston), ANNREAU (Emilien), AUDOIRE (Anselme),
BACLE (Elisée), BACLE (Emile), BACQUEY (Jean), BALLAIS (Gilbert),
BÉCHET (Roger), BENOÎT (René), BERGEON (Léon), BER-
TIN (Alexis), BOURGEOIS (Claude), BRAUD (Jean), CAMIN
(Alban), CAPRON (Paul), CASSÉ (Gilbert), M^e CHAIGNAUD (Jean),
CHAPON (William), CHAPRON (Jean), CHAPRON (Samuel),
CLOUZIT (Maurice), COURJEAUD (Frantz), CUIHLÉ (Gabriel),
CUILIÉ (Paul), DARÈS (Gabriel), DELOUME (Gaston), DEMAISON
(Pierre), DENIS (Elisée), DEROUINEAU (Robert), DEROUINEAU
(Roger), DESCHAMPS (Louis), DÉSIRÉ (Gustave) père, DORET
(Emile), DORET (Marc), DOUBLET (Gaston), DUBOIS (Marcel),
DUBROUSSE (Victor), Dr DUNAN (Louis), DUNAN (Roger), DUPONT
(Léonce), DUPUY (Marcel), EGRETIER (Roger), ELIE (Elisée),
ELIE (Octave), ESTOUP (Pierre), FAVEREAU (Emile), FONTAN
(André), FOURCHAUD (Jean), FRAÏCHE (Pierre), GAILLARD

QUEREAU (Henri), LALANDE (Marcel), LAMBERT (Alphonse), LAURENT (Jean); LAURENT (Pierre), LESTAGE (André), LETOURNEUR (René), MAINVIEL (Ernest), MAURIN (Fernand), MAUVILLAIN (Antonin), MAZIÈRE (A.-Clotaire), MEYNARD (Léonce), MICHAUD (Henri), MONVILLE (Pierre), MOREAU (Maurice), MOURCEAU (Jean), O'LANYER (Louis), PARIS (André), PERDRIAUD (Roger), PINAUD (Paul), PINAUD (Théophile), PRADÈRE (Raoul), PRAT (Fernand), QUICHAUD (Jean-J.), RACHAT (Jean), RACHAT (Paul), RAZÉ (Henri), RENOU (Augustin), RIVIÈRE (Alfred), ROSIERS (Henri), SABATHÉ (Jean), SUIRE (Marcel), Sulpice (Léon), TAUGÉ (François), THOMAS (René), TRIAS (Edmond), VEAUX (André), M. EYRAU (Roger).

Eyrans : MM. BACLE (Gérard), BERGEON (Roger), HAURE (Maurice), PINAUD (Albert), RÉAUD (Alcide), RÉAUD (André), vins; RENOU (Edouard).

Eysines : M. CHOLLET (Marc).

Fours : M. RIVIÈRE (Gaston).

Générac : MM. LORTEAU (Gustave), maire; BOUYÉ (Eugène), DONNEVIDE (Robert).

Mazion : M. BERNAUD (René).

Montendre : MM. ANGLADE (Gaston), ARRIVÉ (Félix), ARRIVÉ (Paul), CASTEL (Marcel), FRAPPIER (Henri), JOUNET (André), LEDOUX (Henri), MARTINEAU (Georges), MARTINEAU (René), MESLIN, RENETEAU (Alfred), RENETEAU (Henri), ROMAT (Joseph), RICHOU (Pierre), SENET (Lucien).

Niort : M. BOURNEUF (Robert).

Paris : M. ARRIVÉ (Maximilien).

Reignac : MM. LACAMPAGNE (Joseph), maire; ARRIVÉ (Jean), BERNARD (Abel), CAZIMAJOU (Jean), CHAINTRIER (Abel), EYMAS (Rémi), LABADIE (Pierre), LHOUMEAUX (Aristide), LORTEAU (Emile), RENOJ (Edmond), RENOU (Ferdinand), SARDOS (André), SARDOS (Gaston), TESSIER (Emile), TITE (Albert), Dr VEAUX (Henri).

Saint-Antoine : M. GOUJAS (André).

Saint-Aubin : Mmes Vve LORTEAU (Evelyne), Vve PENAUD (Emile), MM. CAILLARD (Albert), CHAPRON-GARNIER, GAILLARDY

Saint-Genès : M. NORMAND (Louis).

Saint-Germain-du-Puch : M. PELETTE (Jean-Baptiste).

Saint-Girons : Mme MAILLET (Angèle); M. BERTEAUD (Céleste), maire.

Saint-Martin-la-Caussade : M. DAVANSEAU (Roger).

Saint-Paul : M. SALZAT (Albert).

Saint-Savin : M. FARFIÉ.

Saint-Seurin-de-Cursac : MM. AMÉ (Pierre), MAINVIELLE (Camille).

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	5
Noms. Origine. Formation territoriale. Délimitation	9 à 13
Chef-lieu de canton. Superficie	14
Hydrographie. Géologie. Moulins. Les ponts. Forme du bourg	13 à 18
Situation. Importance commerciale. Foires	19
Au sujet de la place des Halles	20
Population	21
Monuments. La Mairie. Ecole des garçons. Ecole des filles.	22 à 23
L'église. Les Halles. Le mémorial des Morts	26 à 28
Administrations diverses. Sociétés	28 à 30
Alignements du bourg	31
L'hôtel Duranteau au xv ^e siècle	32
Le château de la Barrière au xvi ^e siècle	33
Dessèchement de la Vergne et autres marais aux xvi ^e et xvii ^e siècle	35
Extrait de l'« Avou et Dénombrement du duc Louis de Saint-Simon au Roy » (1699)	44
Salaires. Prix des denrées	46
Un acte notarié sous le régime féodal en 1766	47
Sous la Révolution de 1789 :	
Un congé. Patriotisme. Convalescence. Détresse. Métaux précieux	49 à 52
Les loups	52
Pour l'instruction	53
Etauliers, centre administratif et économique	53
Un maître de poste. Taxation des prix	54
Passages de Napoléon I ^r en 1808. L'hôtel Dezage	55
Les voyages au début du xix ^e siècle. Le commerce	58
Bataille de la Combaud d'Etauliers en avril 1814	59
En 1914-1918	62
Guerre 1939-1940. L'occupation allemande. La libération. La capitulation allemande (7 mai 1945)	63 à 66
Liste des souscripteurs à l'« Histoire d'Etauliers »	68